

1634

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE
DES SCIENCES DE L'INFORMATION
ET DES BIBLIOTHEQUES

DIPLOME DE CONSERVATEUR DE BIBLIOTHEQUE

Mémoire d'étude

**BIBLIOTHEQUE DE RECHERCHE :
LES OUTILS ADAPTES, LES OUTILS
ADOPTES**

BARAGGIOLI JEAN-LOUIS

M. KERIGUY / ENSSIB

ANNEE 1993-1994

BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB



802802B

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE
DES SCIENCES DE L'INFORMATION
ET DES BIBLIOTHEQUES

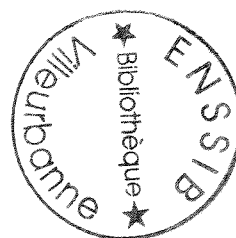
DIPLOME DE CONSERVATEUR DE BIBLIOTHEQUE

Mémoire d'étude

**BIBLIOTHEQUE DE RECHERCHE :
LES OUTILS ADAPTES, LES OUTILS
ADOPTES**

BARAGGIOLI JEAN-LOUIS

M. KERIGUY / ENSSIB



ANNEE 1993-1994

1995
DCB
25

REMERCIEMENTS

Je tiens en ces quelques lignes à remercier toutes les personnes sans lesquelles ce mémoire d'étude n'aurait pas vu le jour.

Je présente notamment toute ma gratitude à Monsieur Michel Boisset, Directeur du Service commun de la documentation de Paris-Dauphine, pour m'avoir accueilli dans son établissement ainsi que pour sa grande disponibilité et pour l'attention qu'il a porté à mes travaux tout au long de mon stage.

Je tiens à remercier particulièrement Monsieur Jacques Kériguy, Directeur de recherche, Directeur à l'ENSSIB, pour le soutien et la qualité de l'encadrement qu'il m'a accordés.

Je remercie vivement Madame Isabelle Sabatier, Directeur de stage, Directrice adjointe pour l'assistance et le soutien qu'elle m'a accordés tout au long de ce stage.

Je remercie vivement Madame Coisy, conservateur à la bibliothèque universitaire de Lyon I, ainsi que Madame Kleb et Monsieur Desrichard, conservateurs à la bibliothèque interuniversitaire scientifique Jussieu, géologie recherche, pour les conseils qu'ils m'ont prodigués tout au long de la phase préparatoire de mon mémoire.

Je remercie enfin tout le personnel de la bibliothèque universitaire de Paris-Dauphine pour ses encouragements, et la sympathie qu'il m'a témoignée.

ABSTRACT

The research library is still organised around paper based-collections like an academic library. However, if it is trying to maintain traditional services and tools, it seeks at the same time to become a so-called electronic library. The reality is that technology today is creating additional rather than replacement options. Technology is beginning to change the way in which research is conceived, performed and transmitted to others because information is of the greatest use to researchers when provided through the shortest path. By using a questionnaire for post-graduate students, one can identify the tools for improved performance.

RESUME

A l'instar d'une bibliothèque universitaire traditionnelle, la bibliothèque de recherche est toujours conçue à partir de collections ayant le papier comme support. Cependant, si elle persiste à conserver, les services et les outils traditionnels, elle tend aussi à devenir une bibliothèque virtuelle. Il apparaît que les nouvelles technologies sont aujourd'hui à l'origine de services complémentaires et non pas de substitution. Désormais la recherche est appréhendée différemment car la fraîcheur de l'information est essentielle. Les informations doivent donc être diffusées le plus rapidement possible. Un questionnaire soumis aux étudiants de troisième cycle, contribue à définir les outils appropriés à la recherche.

ENGLISH DESCRIPTORS

Research library ; University library ; Graduate level education ; User need ; Research worker ; Library activity ; Library network ; Interconnected power system ; Electronic document ; Printed document ; Publishing ; Electronic publishing ; Questionnaire ; France

DESCRIPTEURS FRANCAIS

Bibliothèque recherche ; Bibliothèque universitaire ; Enseignement supérieur ; Besoin usager ; Chercheur ; Activité bibliothèque ; Réseau bibliothèque ; Réseau interconnecté ; Document électronique ; Document imprimé ; Edition ; Edition électronique ; Questionnaire ; France

SOMMAIRE

Introduction	p. 1
1 Articulation entre bibliothèque centrale et bibliothèque de recherche	p. 10
1.1 Les moyens	p. 11
1.2 La constitution d'un fonds de recherche	p. 18
2 Les services vedettes de la bibliothèque de recherche	p. 32
2.1 Le PEB au sein de la bibliothèque de recherche	p. 33
2.2 Organisation de la documentation informatisée	p. 35
2.3 Les postes de lecture assistée par ordinateur	p. 44
3 Les besoins du public de troisième cycle de la bibliothèque de recherche	p. 54
3.1 Méthodologie	p. 54
3.2 Exploitation des résultats	p. 58
Conclusion	p. 68
Bibliographie	p. i
Glossaire	p. vi
Liste des annexes	p. ix

Introduction

La politique scientifique de l'Université Paris-Dauphine a été définie dans le cadre du Contrat Quadriennal 1992-1995 signé avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Culture¹. La volonté de l'Université s'est exprimée par ailleurs à travers trois orientations majeures : en tout premier lieu, la poursuite de l'encadrement doctoral, *"afin de former de futurs enseignants-chercheurs de haut niveau et continuer cet effort en activités post-doctorales"*², en augmentant le nombre des allocataires de recherche (33 à la fin de 1991 et 84 à la rentrée 1993). La deuxième orientation concerne la pluridisciplinarité et le regroupement de la recherche qui doit se réaliser par le rapprochement des différents centres de recherche au sein même de l'Université. C'est dans cet esprit que le Centre de recherche sur la gestion (CEREG) et le Centre de recherches européennes en finance et en gestion (CREFIGE) se sont réunis dans l'URA³ qui les lie au CNRS. Enfin, la dernière orientation concerne la valorisation de la recherche et son internationalisation qui se traduit par l'accroissement du nombre de thèses soutenues à l'Université, par l'accroissement des publications (working papers⁴, articles scientifiques, essais, manuels), par le développement des contrats et rapports de recherches en collaboration avec les chercheurs étrangers et par l'organisation de nombreux colloques et participations à des manifestations scientifiques.

Les objectifs de l'Université de Paris-Dauphine sont la recherche de l'excellence, le soutien aux jeunes chercheurs qui travaillent soit au sein des 24 centres de recherche dont 4 sont associés au CNRS, soit auprès des 2 écoles doctorales, et des 16 DEA, et l'ouverture internationale. C'est dans cet esprit que l'Université a décidé de la création d'une bibliothèque de recherche.

La création d'une bibliothèque de recherche au sein d'une bibliothèque universitaire présuppose à la fois une sélection du public et une sélection de la documentation. Ouverte aux étudiants de troisième cycle et aux enseignants chercheurs, elle doit être

¹Ministère de l'Education nationale et de la Culture ; Université Paris Dauphine, Contrat quadriennal de développement de l'Université ParisIX-Dauphine

²La Politique générale de l'Université de Paris-Dauphine, p. 1

³Pour les différents sigles, se reporter au glossaire

⁴Comptes-rendus de travaux de chercheurs n'ayant pas encore fait l'objet d'une publication et publiés par l'université ou les centres de recherche.

conçue en fonction des besoins de ses futurs usagers. Mais il est essentiel par ailleurs de maintenir un lien entre la bibliothèque de premier et deuxième cycles et celle de recherche, *"Cela signifie d'une part, que la politique de développement des activités menées dans le cadre du CADIST ne doit pas être déconnectée de la politique de développement des collections liées aux besoins de l'ensemble des cycles et de la recherche à Dauphine, et que le fait d'insister sur la satisfaction des besoins spécifiques de la recherche et du troisième cycle doit être coordonnée avec la satisfaction des besoins, en termes de disponibilité des services offerts, des premiers et deuxièmes cycles."*⁵ Actuellement la bibliothèque de Paris -Dauphine, que nous nous proposons dès à présent d'appeler bibliothèque centrale, offre, pour l'année universitaire 1993-1994, 550 places à 7350 inscrits. Parmi ces derniers, on recense 507 enseignants-chercheurs, 1523 étudiants de troisième cycle inscrits à Dauphine et 95 inscriptions en recherche de lecteurs extérieurs à l'Université. A ces chiffres il faut ajouter le flux d'un public de chercheurs qui, sans avoir pris d'inscription, fréquente la bibliothèque pour une consultation sur place des documents.

L'ouverture d'un espace, d'environ 100 places assises, réservé spécifiquement à la recherche, dans un local séparé de la nouvelle aile du bâtiment et distant de 100 mètres de la bibliothèque actuelle répond aux objectifs suivants :

"-restructurer et étendre la bibliothèque, de manière à en faire un pôle majeur au sein de l'Université et à renforcer sa vocation de centre de ressources communes de l'Université,

-valoriser la fonction de recherche de l'Université en améliorant l'accueil des équipes de recherche de manière à créer un véritable pôle d'excellence dans ce domaine ,

*-doter l'Université des espaces spécialisés qui lui manquent actuellement."*⁶

Sur une superficie totale de 750 m², 300 m² seront destinés au stockage des documents, à raison de 10.000 volumes pour 100 m². La place disponible serait réservée pour moitié aux périodiques (15.000 volumes représentant environ 700 titres), et pour moitié aux ouvrages de recherche (15.000 volumes) c'est à dire des documents qui : *"répondent aux besoins de la recherche de l'Université dans les domaines de*

⁵FERE Consultants, Audit opérationnel de la bibliothèque de l'Université ParisIX-Dauphine. Rapport final : proposition dans une perspective à moyen terme, p. 5

⁶Région Ile de France ; Mairie de Paris, Programmation de l'extension de L'Université Paris-Dauphine, p. 4

*l'Université (organisations publiques et privées, marchandes et non marchandes)*⁷. Il est révélateur de voir que la troisième motion approuvée à l'unanimité au cours de la réunion du Conseil scientifique du 13 janvier 1994 définit "*l'allocation de l'espace dans la Bibliothèque de Recherche, pour les monographies,...sur la base indicative de 75 % en économie-gestion, et 25 % pour les autres disciplines.*"⁸, cette motion, consacre en effet l'importance du fonds CADIST dans l'espace recherche. Cependant, la notion de bibliothèque de recherche ne recouvre pas uniquement celle de bibliothèque CADIST, elle est au contraire bien plus large.

Par ailleurs, le rôle d'une bibliothèque universitaire, et à plus forte raison d'une bibliothèque de recherche, ne se décline pas uniquement autour des collections qu'elle possède et du service de diffusion de l'information scientifique et technique, mais aussi comme : "*...a symbolic representation of the scholarly stature and prestige of the university.*"⁹. Le document *Une stratégie pour Dauphine* élaboré par un groupe d'experts sous la présidence du recteur Pierre TABATONI, et approuvé par le Conseil d'administration le 21 janvier 1991 met l'accent sur l'identité de l'Université et ses liens privilégiés avec la recherche conçue comme une stratégie de développement¹⁰.

Nouvelle vitrine de l'Université, ouverte sur l'extérieur, lieu de consultation privilégié en raison de son accès sélectif et de la nature de ses collections, la bibliothèque de recherche remplit un rôle moteur au sein du Service commun de la documentation. La réalisation des objectifs qu'elle s'est fixée implique la mise en place d'outils aussi bien à l'intention du personnel chargé de sa conception qu'à l'intention du public qui va s'approprier le produit. En l'absence d'un canevas universel servant de référence pour les bibliothèques universitaires, il est essentiel de définir ce concept "version Dauphine", ainsi que la notion d'outil telle que nous l'entendons.

⁷Université Paris-Dauphine, Procès-verbal du Conseil scientifique du jeudi 13 janvier 1994, p. 4

⁸*idem*, p.8

⁹Billy E. Frye, *The university context and the research library*, p. 35

¹⁰Une stratégie pour Dauphine : rapport présenté au Conseil d'Administration le 21 janvier 1991 par le Président de l'Université

Essais de définitions

Au cours de nos visites auprès de quelques bibliothèques universitaires pourvues d'un "espace recherche", nous avons pu discerner différents modèles de bibliothèques de recherche et il nous a semblé utile de nous interroger sur la réalité qu'ils recouvrent.

Pour une définition de la bibliothèque de recherche

A Lyon, sur le campus de la Doua, la bibliothèque de recherche porte l'appellation de salle chercheurs car elle est conçue aussi bien comme la bibliothèque du troisième cycle que comme un espace de rencontre pour les enseignants-chercheurs qui souhaitent trouver en ce lieu la documentation dont ils ont besoin, c'est un lieu pluridisciplinaire par définition. L'exemple de cette bibliothèque scientifique est riche en enseignements car aucune recherche n'y est réellement effectuée, en effet, les chercheurs préfèrent travailler au sein des bibliothèques de laboratoire. La salle chercheurs est un lieu où certains documents, souvent particulièrement onéreux, sont consultés, c'est un lieu de passage et de rencontre entre enseignants de différentes UFR.

Cette structure doit être distinguée de la bibliothèque de recherche qui vise essentiellement à répondre à un souci de proximité entre les chercheurs et les outils de travail. Une telle bibliothèque serait caractérisée par des horaires établis en fonction de l'emploi du temps des usagers, et le chercheur devrait légitimement s'attendre à y trouver une documentation sensiblement identique à celle qu'il peut avoir chez lui dans sa bibliothèque privée.

Cette conception stricto sensu de la bibliothèque de recherche nous semble difficilement viable, en effet cela reviendrait à constituer un fonds documentaire en tenant compte uniquement des desiderata des enseignants-chercheurs. Il y aurait alors autant de fonds que de chercheurs enseignant dans l'Université. Ce serait une vision restrictive de la bibliothèque de recherche qui nuirait à son ouverture sur l'extérieur, et à sa mission de représentation auprès du monde de la recherche scientifique en France et à l'étranger.

Réservée à un public particulier, la bibliothèque de recherche n'est ni club prestigieux où l'on se retrouve entre pairs ni un lieu refermé sur lui-même au service exclusif de ses membres de droit : les enseignants-chercheurs de l'Université. Certes elle est un peu de tout cela, mais autre chose encore...

A l'Université de Paris VII Jussieu, la Bibliothèque inter universitaire scientifique Jussieu (BIUSJ) est conçue comme un réseau de bibliothèques qui sont géographiquement situées sur le campus à proximité des étudiants et des enseignants chercheurs. En dehors de la bibliothèque du premier cycle scientifique qui est une bibliothèque multidisciplinaire, chaque domaine comprend deux bibliothèques, la première à l'intention des étudiants de second cycle, c'est la bibliothèque d'études, et la seconde à l'intention des enseignants, des chercheurs et des doctorants. Jussieu est Centre d'acquisition et de diffusion d'information scientifique et technique pour les sciences de la terre, c'est à ce titre que la comparaison avec Dauphine, CADIST dans un autre domaine, semblait intéressante.

Dans cette bibliothèque qui porte le titre de "Sciences de la terre-recherche CADIST des sciences de la terre, des océans et de l'environnement terrestre", l'accent est mis sur la proximité avec le public des différentes sections et la spécificité des outils dont elle dispose, et en particulier ce fonds CADIST. Il ne s'agit pas d'une bibliothèque interdisciplinaire, mais au contraire d'une bibliothèque très spécialisée. Les comparaisons que nous venons de faire sont cependant relatives. En effet, en dehors de l'existence de l'espace recherche associé à la fonction de Centre d'acquisition et de diffusion d'information scientifique et technique, les pratiques de lecture et de recherche sont différentes de celles que nous allons rencontrer dans une bibliothèque de recherche généraliste, dont l'essentiel du fonds sera développé autour de l'économie et de la gestion. Toutefois, les deux exemples que nous venons de citer, loin d'être exhaustifs, montrent qu'il est possible de décliner le concept de bibliothèque de recherche de façon très différente et que les subtilités de langage entre bibliothèque de recherche, bibliothèque chercheurs, espace recherche et autres, sont à considérer avec circonspection. En résumé il y a autant de bibliothèques de recherche que d'universités, et elles ne recouvrent pas toutes les mêmes réalités.

La bibliothèque de recherche de Paris-Dauphine est conçue comme une bibliothèque intégrée c'est à dire conçue dans la même unité que la bibliothèque centrale mais séparée en tant qu'offre de services puisqu'elle se veut une bibliothèque de recherche pour les chercheurs. Sa vocation est d'être l'espace de l'actualité de la recherche, en raison de la nature du fonds principal, en effet, en économie et en gestion, les données se périment rapidement. Pour les autres disciplines et en particulier les mathématiques

ce sera une salle de recherche classique dont le fonds permettra aussi de faire des recherches rétrospectives.

Le choix de faire une salle de l'actualité de la recherche s'est imposé en partie par la superficie des locaux qui permettent d'offrir en libre accès un fonds d'usuels et de périodiques CADIST recouvrant l'année en cours et quatre années d'antériorité ainsi qu'un fonds d'usuels et de périodiques de recherche choisis en concertation avec les enseignants chercheurs. L'éclatement des collections est artificiel et temporaire puisque le fonds est évolutif. En effet, les acquisitions sont effectuées au sein du Service commun de la documentation de façon cohérente en tenant compte des acquisitions destinées aux premier et second cycles ; tous les ans l'année la plus ancienne des ouvrages et des périodiques CADIST sera réintégrée au sein de la bibliothèque centrale ; enfin certains ouvrages et certains périodiques seront dédoublés pour figurer dans les deux salles.

Ce choix s'est imposé aussi en raison de l'état de transition dans lequel se trouve aujourd'hui la notion de bibliothèque de recherche, qui offre à la fois des collections traditionnelles de documents sur support papier voire microfiches et microfilms, et en raison de l'émergence de la bibliothèque virtuelle, qui offrira non plus seulement le document, mais aussi l'accès direct au document grâce aux réseaux électroniques. En tant que salle d'actualité, la bibliothèque de recherche de Dauphine vise un service performant dans le domaine de la recherche sur supports électroniques, en développant notamment l'accès au réseau INTERNET.

Bien que définie clairement quant à ses objectifs, son public et les services qu'elle propose, la bibliothèque de recherche de Dauphine sera un espace privilégié pour la recherche inclus dans un espace plus vaste : celui du Service commun de la documentation. C'est l'ensemble de la bibliothèque qui sera à proprement parler une bibliothèque de recherche en raison de son implantation au sein de l'Université et des liens étroits qui doivent lier l'espace BU à l'espace recherche conçus comme deux parties complémentaires d'un tout. Deux atouts favorisent aujourd'hui cette évolution : d'une part, l'absence de bibliothèques d'UFR qui permettent une politique homogène et évitent les problèmes d'intégration, et d'autre part, le poids croissant des dépenses documentaires propres à la bibliothèque par rapport à l'ensemble des dépenses documentaires de l'Université. En effet, "la bibliothèque centrale coexiste avec des centres de documentation indépendants et mal contrôlés, en l'absence d'une politique

de documentation commune. Notons par exemple que la bibliothèque ne dépense que 2/3 des crédits de documentation de l'Université- ce qui signifie que 1/3 va ailleurs."¹¹ Pour remplir de façon performante son rôle, qui consiste à rassembler et à entretenir des collections axées sur la recherche ainsi qu'à permettre l'accès aux documents qui ne sont pas en sa possession, la bibliothèque de recherche doit mettre en place des outils spécifiques à l'intention du personnel et à l'intention du public.

Pour une définition des outils

Dans la vie courante chacun a son idée de ce qu'est un outil car celui-ci est toujours lié à une activité professionnelle ou de délassément. L'outil est en effet, l'élément de cette activité dont on se sert pour atteindre son but. C'est le moyen qui permet de réaliser ce qui a été entrepris, que ce soit dans le domaine manuel, mécanique ou intellectuel, quel qu'en soit le contexte : professionnel ou ludique. Pour les enseignants-chercheurs, les doctorants et les étudiants en DEA, les bibliothèques sont un outil de travail essentiel.

Au sein d'une bibliothèque universitaire, on peut distinguer plusieurs outils, dès lors que l'on considère l'outil soit comme un document, quel que soit son support, soit comme un service, à l'instar du PEB par exemple. L'outil est lié à la performance il est l'intermédiaire qui favorise, soit un meilleur accès à l'information, soit une prestation de service efficiente. La création d'une bibliothèque de recherche implique l'emploi d'outils spécifiques à l'usage des utilisateurs comme des usagers.

Pour le personnel, la notion d'outil renvoie essentiellement à la création du fonds, et plus particulièrement la définition des critères d'achat et des critères de répartition des collections, mais aussi aux moyens mis en oeuvre pour le bon fonctionnement de la bibliothèque, il s'agit tout particulièrement des moyens financiers et des moyens en personnel.

Pour le public, un outil est avant tout un objet ou un écrit qui sert à renseigner informer, prouver, instruire, témoigner, que l'on consulte en vue d'un travail de recherche ; les catalogues et les collections sont les outils les plus courants. Le personnel de la bibliothèque peut être aussi considéré comme un outil dès lors qu'il est dans certains cas l'intermédiaire obligé pour l'accès à l'information. Enfin, les outils

¹¹Une stratégie pour Dauphine : rapport présenté au Conseil d'Administration le 21 janvier 1991 par le Président de l'Université

sont les services que propose la bibliothèque. L'utilisation des photocopieuses dans l'enceinte même de la bibliothèque, est sans doute, à l'instar du prêt à domicile l'un des services les plus courants et les plus usités. Par contre, l'accès au réseau INTERNET, est au contraire l'outil le plus novateur mais certainement aussi le moins connu des usagers. Dans une bibliothèque de recherche les outils visent à répondre à un souci d'exhaustivité, souci d'autant plus légitime lorsqu'une partie des fonds est CADIST, à ce propos nous pouvons lire : *"Une bibliothèque de recherche se caractérise par un fonds spécialisé important, mais elle deviendra de plus en plus une bibliothèque "virtuelle" riche des fonds des centres auxquels elle sera reliée"*¹². Cette allusion au réseaux auxquels doit être reliée une bibliothèque de recherche montre à quel point l'outil et le service sont indissociables.

La conception d'une bibliothèque de recherche nécessite une réflexion sur le choix des outils dont vont se servir les utilisateurs pour constituer le fonds ainsi que sur ceux qu'ils vont mettre au service de l'utilisateur. Qu'il s'agisse de la fourniture d'un document ou de la mise en place d'un service, le conservateur de bibliothèque doit tenir compte des remarques et des suggestions du public. Même si le choix ultime est du ressort de l'utilisateur, la concertation avec l'utilisateur s'impose, reste à savoir sous quelle forme ? Une étude de l'articulation entre bibliothèque centrale et bibliothèque de recherche devrait nous permettre d'identifier les outils auxquels il a fallu recourir pour créer le fonds de recherche mais de cerner aussi les ressources qui permettront à la bibliothèque de remplir sa mission.

C'est alors que seront identifiés les outils, que la bibliothèque de recherche s'attachera à développer dans la mesure où ils contribuent à en faire sa spécificité. Parmi ceux-ci, certains existent déjà au sein de la bibliothèque centrale, mais leur exploitation dans la bibliothèque de recherche sera différente. D'autres, au contraire, sont des outils nouveaux, qui seront mis en place progressivement tant en raison des contraintes juridiques qu'ils ne manquent pas de susciter, qu'en raison du décalage provoqué par une évolution de la technologie bien plus rapide que l'évolution des mentalités.

Enfin, nous avons souhaité connaître les besoins du public étudiant de la bibliothèque de recherche. Il nous a semblé intéressant de voir quels étaient les outils que les jeunes chercheurs souhaitaient trouver à leur disposition dans le nouvel espace qui va s'ouvrir

¹²Marie-Françoise Bisbrouck et Daniel Renoult, Construire une bibliothèque universitaire : de la conception à la réalisation, p22

à la rentrée. A cet effet nous analyserons les résultats d'un questionnaire que nous avons soumis aux étudiants de troisième cycle, filière recherche.

1 Articulation entre bibliothèque centrale et bibliothèque de recherche

Le Service commun de la documentation de l'Université de Paris-Dauphine est l'organe d'un établissement public d'enseignement et de recherche "*où les sciences des organisations marchandes et non marchandes, privées et publiques et de leur gestion occupent une place prépondérante*"¹³, il est chargé de mettre en oeuvre la politique de l'établissement. L'importance du troisième cycle en termes d'excellence mais aussi en quantité, puisque proportionnellement au nombre d'inscrits, l'Université accueille plus d'étudiants de troisième cycle et de doctorants que les autres Universités parisiennes, fait de la bibliothèque un outil essentiel pour les étudiants de troisième cycle, mais aussi pour ceux des premier et deuxième cycles qui deviendront les chercheurs de demain.

La bibliothèque centrale comporte près de 36 000 volumes en libre accès dont 5 000 sont déjà localisés recherche et 27 000 volumes en magasin, ainsi qu'environ 1 300 titres de périodiques dont une centaine en libre accès. La création de l'espace recherche va permettre la mise en libre accès de 25 000 volumes supplémentaires, dont 700 titres de périodiques sur 5 ans soit environ 15 000 volumes. Le choix de l'appellation bibliothèque de recherche et d'actualité n'est pas innocent ; il signifie que les deux bibliothèques sont complémentaires, la scission des collections est temporaire pour une grande partie des ouvrages qui seront mis en libre accès en recherche avant de rejoindre la bibliothèque centrale faisant de cette dernière une **bibliothèque pour la recherche rétrospective**. L'espace de recherche de la nouvelle aile du bâtiment sera toutefois un lieu privilégié en raison de la sélection du public ; un nombre d'utilisateurs moins important va permettre de réduire les nuisances dont souffre la bibliothèque centrale (bruit, encombrement). Cette création, rentre dans le cadre d'un projet de restructuration et d'extension du Service commun de la documentation en quatre espaces documentaires : salles de consultation de la bibliothèque centrale, salles de travail pour les étudiants, magasins en sous-sol et salle réservée aux chercheurs. Les moyens alloués à ce dernier espace et la constitution du fonds de recherche sont révélateurs de l'importance que l'Université entend lui donner et de la performance, et du degré d'efficacité attendus.

¹³Procès-verbal du Conseil de la documentation du 10 décembre 1994, p. 1

1.1 Les moyens

Il faut distinguer les moyens financiers des moyens en personnel. Leur étude permet de déterminer l'importance de la bibliothèque au sein de la structure universitaire, et l'image qu'elle veut se donner auprès du public.

1.1.1 Le financement de la bibliothèque de recherche

L'expérience de Dauphine est d'autant plus intéressante qu'elle fait appel à la fois aux subsides de l'Etat, des collectivités locales, et de l'Université elle même, mais aussi à ceux du secteur privé.

1.1.1.1 Le budget

Lors de la présentation du budget du Service commun de la documentation pour 1994, les recettes ont été évaluées à 4 787 000 francs et réparties de la façon suivante :

<i>"-subvention de l'Etat conformément au contrat quadriennal :</i>	
<i>subvention documentaire :</i>	<i>1650000</i>
<i>moniteurs</i>	<i>150000</i>
<i>restructuration :</i>	<i>300000</i>
<i>-subvention de l'Etat : équipement :</i>	<i>94000</i>
<i>-subvention de l'Etat : compléments (catalogage, PEB,...) :</i>	<i>98000</i>
<i>-subvention de l'Etat : CNL (Centre national des lettres)</i>	<i>40000</i>
<i>-subvention de l'Etat : CADIST :</i>	<i>1050000</i>
<i>-subvention de l'Université : informatique :</i>	<i>105000</i>
<i>-subvention du ministère du travail pour les CES :</i>	<i>100000</i>
<i>-droits d'inscription des étudiants :</i>	<i>700000</i>
<i>-redevances des étudiants versés pour l'usage des CD-Roms :</i>	<i>300000</i>
<i>-produits de la bibliothèque :</i>	<i>200000</i>
<i>-Total :</i>	<i>4787000"¹⁴</i>

Ce budget appelle deux remarques ; en premier lieu, la répartition des dépenses est répartie entre fonctionnement et développement des collections selon le ratio de 65/35, ce qui revient à attribuer 2 942 500 francs à l'accroissement des collections et 1 844

¹⁴Procès-verbal du Conseil de la documentation du 5 janvier 1994

500 au fonctionnement, alors que le Ministère serait plutôt favorable à une répartition selon la ratio 60/40 afin que l'information scientifique accessible hors papier soit prise en compte de façon plus adaptée. Par ailleurs, et ce sera notre deuxième remarque, la subvention documentaire de 1 650 000 francs pour l'exercice 1994 en augmentation de 250 000 francs par rapport à l'an dernier¹⁵ ne comporte aucun crédit spécifique pour la bibliothèque de recherche. En effet cette subvention prévue dans le cadre du Contrat quadriennal vise essentiellement à compléter les collections qui s'adressent principalement aux premiers et seconds cycles.

La création de la bibliothèque de recherche a donné lieu à une subvention de premier équipement de 288 750 francs versée par le Ministère. En complément de cette subvention, ce dernier a été sollicité pour un montant de 770 000 francs (300 000 francs d'équipement, 250 000 francs pour les acquisitions de documents complémentaires CADIST, et 220 000 francs pour le personnel c'est à dire l'équivalent budgétaire sur six mois de deux postes de bibliothécaire et de deux postes de magasinier demandés et non encore obtenus). Au moment où nous écrivons, le Ministère a versé la subvention d'équipement qu'il avait promise, mais n'a pas versé la subvention dite de premier équipement.

La Ville de Paris ainsi que la région Ile-de-France ont été respectivement sollicitées pour un montant 600 000 francs. Aucune réponse officielle n'a été reçue à ce jour de la part de la Ville de Paris, mais des assurances encourageantes ont été données, par ailleurs, la presse s'est faite l'écho du plan d'action pour les universités parisiennes annoncé par Monsieur Jacques Chirac¹⁶, renforçant ainsi le sentiment qu'une participation financière importante ne saurait tarder.

La participation de la région Ile-de-France au budget d'équipement de la bibliothèque de recherche, s'élève à 517 800 francs¹⁷

Enfin, l'Université a attribué à la bibliothèque de recherche la somme de 291 500 francs sur le Bonus qualité recherche (BQR). Le Conseil scientifique de l'Université a en effet approuvé à l'unanimité et réparti de la façon suivante le Bonus qualité recherche pour la bibliothèque de recherche : 100 000 francs pour le fonctionnement, 142 000 francs au titre de l'équipement/moyens de calcul et 49 500 francs représentant le montant du crédit maintenance/aménagement qui n'a pas été utilisé¹⁸.

¹⁵cf. : Analyse des orientations budgétaires pour 1994, en annexes

¹⁶Le Monde, 21 juin 1994. - Paris-Capitale, 27 juin 1994

¹⁷cf. : Budget de mise en place de la bibliothèque de recherche, en annexes

¹⁸Procès-verbal du Conseil scientifique du 31 mars 1994

Le budget de fonctionnement de la bibliothèque de recherche semble limité aux 100 000 francs alloués par le Conseil scientifique au titre du BQR. Toutefois certaines acquisitions se feront sur les crédits courants de la bibliothèque. Ces crédits semblent d'autant plus insuffisants que le BQR ne sera vraisemblablement pas attribué à la bibliothèque de recherche l'an prochain. C'est pourquoi il est apparu nécessaire de trouver des crédits nouveaux.

Attirer des mécènes et susciter un financement privé ne peut se faire que par l'échange de bons procédés c'est l'idée du donnant donnant c'est ainsi qu'est née l'idée du partenariat avec le secteur privé.

1.1.1.2 Le financement privé

S'inscrivant dans le cadre d'une convention qui a été signée par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le Président de la Fondation Banques CIC pour le livre, la bibliothèque universitaire propose un projet sur deux ans qui lui permettrait, d'une part d'améliorer son service de documentation automatisée, et d'autre part, d'assurer une ouverture plus large de sa bibliothèque de recherche.

L'amélioration du service de documentation informatisé passe par le financement de l'abonnement au CD-Rom Business periodicals ondisc (BPO), celui-ci représente environ 400 titres de périodiques qui sont dépouillés dans l'ABI/Inform ondisc que possède déjà la bibliothèque. le coût de revient d'un tel abonnement est d'environ 150 000 F pour l'exercice 1994 (le prix est calculé en \$).

La possibilité d'assurer une ouverture plus importante de la bibliothèque est essentielle, dès lors qu'il s'agit d'une bibliothèque de recherche pour chercheurs, en effet les horaires doivent être adaptés à la demande et l'expérience prouve, notamment aux Etats-Unis où les bibliothèques sont ouvertes presque 24 heures sur 24, qu'il s'agit d'un besoin réel et non pas d'une vieille lune de bibliothécaire. Il est d'ailleurs prévu que la bibliothèque de recherche ouvre 60 heures par semaine et 50 semaines par an, soit un total de 3000 heures d'ouverture alors que la bibliothèque centrale n'est ouverte aujourd'hui que 2060 heures par an.

Pour être à la hauteur de ses ambitions la bibliothèque de recherche de Dauphine doit se donner les moyens en personnel. Cette question du personnel se pose avec d'autant plus d'acuité qu'aucun nouveau poste de bibliothécaire n'a été créé à Dauphine. Le recours à la Fondation Banques CIC pour le livre permettrait d'engager trois assistants

de documentation pour une période de trois mois sur l'exercice 1994 et deux assistants de documentation pour l'année 1995. Ce recours au monitorat, c'est à dire l'appel à des étudiants qui viennent travailler à la bibliothèque, a fait ses preuves en lecture publique notamment à la Bibliothèque publique d'information (BPI) où : *"Seul ce système lui permet d'être ouverte jusqu'à 22 heures le soir, les dimanches et les jours fériés (64 heures par semaine). Les grandes bibliothèques municipales anglo-saxonnes sont ouvertes 65 heures par semaine et certaines bibliothèques universitaires beaucoup plus grâce au même moyen"*¹⁹. Miser sur le monitorat n'est certes pas une panacée, dans la mesure où le moniteur, quelle que soit sa valeur, ne pourra jamais remplacer un professionnel, mais c'est actuellement la seule solution pour élargir les horaires d'ouverture de la bibliothèque universitaire.

Le profil de ces moniteurs qui porteront le titre d'assistants de documentation recrutés parmi les étudiants en DEA qui accepteraient de travailler le samedi, est à définir avec le directeur du Service commun de la documentation. Quant à leur formation et à leurs fonctions, il faudra tenir à l'esprit les recommandations du rapport Miquel : *"Il est essentiel que la formation reçue par les étudiants-moniteurs et les fonctions qui leur seront provisoirement confiées ne soient un décalque ni de celles des magasiniers ni de celles des bibliothécaires adjoints. Il ne s'agit en aucun cas de créer un quatrième corps."*²⁰ Le coût de revient de ces cinq étudiants est estimé à 145 000 F. La Fondation Banques CIC pour le livre serait donc sollicitée pour une enveloppe globale d'environ 300 000 F. Dans le cadre de cette convention de partenariat, cinq cartes d'utilisateurs des services documentaires seront attribués au Service de documentation du CIC, permettant un accès aux services traditionnels et informatisés de la bibliothèque de recherche 24 heures sur 24. Par ailleurs l'Université compte participer à des activités de recherche qui répondent aux préoccupations du groupe CIC, et souhaite que celui-ci apporte son concours dans les programmes d'enseignement et d'organisation de stages.

1.1.2 Les moyens en personnel de la bibliothèque de recherche

L'augmentation des crédits d'acquisitions suscités par la création de la bibliothèque de recherche doit s'accompagner d'une augmentation des moyens en personnel. Actuellement, le personnel de la bibliothèque Paris-Dauphine comprend 7 conservateurs dont un seul à temps complet, 1 bibliothécaire, 9 bibliothécaires-

¹⁹Conseil supérieur des bibliothèques, Rapport du président pour l'année 1992, p. 32

²⁰André Miquel, Les bibliothèques universitaires : rapport au ministre d'Etat ministre de l'Education nationale de la Jeunesse et des Sports, p. 39

adjoints, 9 magasiniers et 6 personnels administratifs. Dans un souci d'exhaustivité, il faut ajouter, à cette liste de 32 fonctionnaires, les 10 personnels CES qui travaillent essentiellement avec les magasiniers et au service du prêt entre bibliothèques (PEB). La totalité du personnel est répartie au sein de trois "ensembles" distincts²¹. L'"ensemble conception" définit et met en valeur les collections et les services documentaires de la bibliothèque. L'"ensemble opérations" comprend l'équipe qui gère l'introduction des nouveaux documents dans les collections et le catalogage ainsi que les équipes chargées de l'accueil, du prêt et du prêt entre bibliothèques. L'"ensemble administration" comprend l'équipe des services administratifs et l'équipe réseau informatique. L'audit rendu en avril 1991²² faisait déjà état de carences en personnel au sein de la bibliothèque, mais avec la mise en place d'un espace recherche dans une aile du bâtiment qui n'est pas celle dans laquelle se trouve la bibliothèque centrale, le problème du sous effectif se pose avec une acuité accrue. Le Conseil de la documentation a d'ailleurs jugé bon d'attirer l'attention de l'autorité de tutelle sur le fait que *"deux postes et demi de bibliothécaires sont vacants depuis deux ans et que l'augmentation importante des activités de la bibliothèque rend de plus en plus urgent qu'ils soient pourvus"* et de rappeler que : *"...l'ouverture d'une bibliothèque destinée à la recherche.....rend indispensables deux postes de magasiniers et deux postes de bibliothécaires pour la rentrée de l'année universitaire 1994-1995."*²³

Sur les cinq postes demandés au Ministère (un poste de bibliothécaire prévu par le Contrat quadriennal, ainsi que deux postes de bibliothécaires et deux postes de magasiniers pour la bibliothèque de recherche), ceux qui concernant la bibliothèque de recherche apparaissent comme indispensables pour éviter toute perturbation du service assuré dans la bibliothèque centrale. Selon toute évidence, et dans la mesure où les postes réclamés ne seront pas pourvus à la rentrée 1994, une partie du personnel est vouée à s'installer définitivement dans les bureaux de la bibliothèque de recherche.

1.1.2.1 Quels personnels au sein de la bibliothèque de recherche ?

Il s'agirait vraisemblablement du conservateur responsable des acquisitions CADIST, d'une partie de l'équipe PEB/Produits et d'au moins un magasinier. La permanence du bureau d'orientation bibliographique (BOB) sera assurée selon le même principe

²¹cf. : Organigramme, en annexes

²²FERE Consultants, Audit opérationnel de la bibliothèque de l'Université ParisIX-Dauphine. Rapport final : proposition dans une perspective à moyen terme.

²³Procès-verbal du Conseil de la documentation du 5 janvier 1994

appliqué au BOB de la bibliothèque centrale : celui du roulement. Ce principe est un pis aller faute de mieux. La solution idéale pour la bibliothèque de recherche réside dans la spécialisation du personnel. C'est en effet grâce à un personnel motivé et ayant acquis une formation particulière qu'il sera possible de fournir un service de qualité très performant.

Choisir de travailler dans l'espace recherche plutôt que dans la bibliothèque centrale peut sembler, à tort ou à raison, plus valorisant. Le terme "recherche" et la condition de "chercheurs" mettent l'accent sur la qualité d'un public dont la fréquentation peut être agréable, certes, mais qui est exigeant dans ses attentes et dont les besoins sont parfois difficiles à satisfaire. Interlocuteur privilégié du chercheur, mais aussi intermédiaire entre l'information et l'utilisateur, le personnel doit être sensibilisé aux domaines de la recherche. La vocation pluridisciplinaire de la bibliothèque de recherche a été affirmée à de nombreuses reprises, cependant la place prépondérante occupée par l'économie et la gestion nécessite la présence de bibliothécaires ayant une certaine compétence dans ces matières.

La situation de sous-effectif que connaît la bibliothèque de Paris-Dauphine ne permet pas la mise en place d'une équipe spécifique à la bibliothèque de recherche. Il faut souhaiter néanmoins que le conservateur chargé des acquisitions CADIST, les membres de l'équipe PEB/Produit et le magasinier qui iront travailler dans le nouvel espace s'y installeront à long terme afin de remplir au mieux leur rôle.

1.1.2.2 Le rôle des personnels au sein de la bibliothèque de recherche

Nous avons évoqué le rôle du bibliothécaire comme celui du médium entre l'utilisateur et l'information documentaire, qui à l'instar d'un outil permet d'obtenir un renseignement bibliographique, des informations sur la localisation d'un ouvrage et aussi d'appréhender l'information lorsqu'elle est, par exemple, sur un support électronique. Dans un espace de recherche le rôle du bibliothécaire consiste aussi à aller au devant des besoins du public, il faut essayer d'instaurer un climat de confiance propice à susciter une complicité entre le bibliothécaire et le chercheur. Ce dernier n'a pas le temps de tout lire, de tout voir, il ne connaît pas forcément tous les nouveaux titres, tandis que le bibliothécaire, grâce à sa position privilégiée, a une connaissance quasi exhaustive de toutes les nouveautés, notamment grâce au dépouillement des catalogues. Il ne s'agit pas pour le bibliothécaire de faire les recherches à la place du chercheur mais plutôt d'être en mesure de donner des informations, de signaler des pistes qui auraient pu échapper au chercheur. Ce souci de collaboration doit être accompagné du souci de formation de l'utilisateur à la bibliothèque de recherche. La présence de moniteurs-étudiants, que nous avons omis de citer à dessein dans le paragraphe précédent (il s'agit de vacataires payés sur les fonds alloués par un partenaire privé, et la convention peut être à tout moment dénoncée par le CIC), répond à ce souci d'apprentissage de la bibliothèque de recherche. Qui sont-ils exactement ? *"Lien entre les bibliothécaires et les étudiants dont ils sont proches, les étudiants-moniteurs "apprivoisent" l'étudiant à la BU et devraient trouver une place privilégiée dans ces dispositifs d'information, sous le contrôle des personnels spécialisés."*²⁴

Dans le contexte d'une bibliothèque de recherche il faudrait insister plus sur la notion d'accompagnement que sur celle d'apprentissage. Il ne faut pas se méprendre sur le rôle pédagogique qui leur est assigné : certes ils seront dotés d'une large autonomie mais le véritable professionnel demeure le bibliothécaire qui doit devenir le "premier acteur du service public". Ainsi si l'on conçoit que la mise en route d'un CD-Rom est de leur ressort, les conseils sur la stratégie de recherche ainsi que l'orientation bibliographique relèvent du professionnel. Par ailleurs le monitorat est un contrat et non pas une bourse, il contient de ce fait des contraintes liées à une prestation de

²⁴André Miquel, Les bibliothèques universitaires : rapport au ministre d'Etat ministre de l'Education nationale de la Jeunesse et des Sports, p. 21

service. C'est ainsi, que ranger les ouvrages dans les rayonnages, ou vérifier que les enseignants-chercheurs ont bien remis en place les ouvrages, fait partie de leurs tâches au même titre que l'assistance qu'ils peuvent apporter dans l'utilisation des CD-Roms. Le personnel est amené à jouer un rôle essentiel au sein du nouvel espace recherche, c'est de lui que va dépendre en grande partie la qualité du service offert, c'est aussi grâce à lui que les horaires d'ouverture seront plus larges. Comme le dit à juste titre H. Edelman : *"The difference between good and bad libraries lies in the quality of the staff."*²⁵ Nous sommes convaincus qu'il sera pour la bibliothèque de recherche l'outil de la réussite.

1.2 La constitution d'un fonds de recherche

Il n'y a pas eu de discussion systématique avec les professeurs que les conservateurs ont décidé de contacter par courrier. Un calendrier serré pour le personnel de la bibliothèque, et les emplois du temps très chargés des enseignants à la période des examens universitaires en sont certainement la raison. Une fois de plus nous avons pu constater que les *"...bibliothécaires se plaignent du fait que les enseignants-chercheurs ne prennent pas assez contact avec eux"*²⁶.

C'est qu'il appartient peut-être, dans un premier temps, aux bibliothécaires de faire la démarche d'aller à la rencontre des enseignants-chercheurs afin d'établir un dialogue d'égal à égal et non d'attendre le contraire. L'envoi d'une trentaine de demandes de listes aux responsables des dix-sept différentes filières de DEA préparés à l'Université ainsi qu'aux responsables des vingt-quatre centres de recherche et des deux écoles doctorales, est un premier pas en vue d'un véritable travail d'équipe entre enseignants-chercheurs et conservateurs.

²⁵Henrik Edelman, *Redefining the academic library*, p. 56

²⁶Conseil supérieur des bibliothèques, *Rapport du président pour l'année 1992*, p. 32

1.2.1 La constitution du fonds d'économie-gestion

Le premier outil de travail qui est exploité pour la constitution d'un fonds de recherche est le résultat des demandes formulées par les enseignants chercheurs. Celui-ci se présente sous la forme de listes d'ouvrages et de périodiques. Il est la traduction du souci qui anime les conservateurs d'associer les enseignants à la création de la bibliothèque de recherche, de les impliquer totalement dans le processus de mise en place du fonds pour que celui-ci corresponde au mieux à l'idée qu'ils se font de la bibliothèque de recherche idéale.

1.2.1.1 Les monographies et les publications en série

La bibliothèque de recherche sera constituée d'usuels utiles à la recherche et d'ouvrages proprement dits de "recherche", c'est à dire d'un niveau recherche. Sélectionnés par les professeurs et acquis sur le budget du BQR, ces manuels ne pourront pas être empruntés, seule leur consultation sur place sera autorisée. La bibliothèque comportera de nombreux ouvrages de référence (encyclopédies, dictionnaires techniques unilingues et bilingues) qui seront réservés eux aussi à la consultation sur place. Enfin, la bibliothèque comprendra les ouvrages achetés sur le fonds CADIST des quatre dernières années ainsi que ceux de l'année en cours. Ceux-ci sont voués à être prêtés aussi bien par le biais du PEB que directement au public. C'est une tradition propre à Dauphine qui a toujours autorisé le prêt à domicile des ouvrages CADIST afin de ne pas créer une inégalité de fait entre le prêt entre bibliothèques et le prêt classique. La seule restriction imposée par le nouvel espace de recherche sera liée à la durée du prêt qui ne sera pas supérieure à trois ou quatre jours afin de ne pas gêner le PEB.

Tous les ouvrages non CADIST, qui figurent sur les listes, et qui appartiennent déjà au fonds de la bibliothèque, sont sortis du fonds afin d'être équipés de la mention recherche. Cette mention est un identifiant de localisation. Certains de ces ouvrages sont en outre équipés d'une pastille rouge destinée à en interdire le prêt ; il s'agit :

- d'ouvrages qui ont été demandés par plusieurs enseignants,
- d'ouvrages qui ont été pointés par certains enseignants comme absolument indispensables,
- d'ouvrages de méthodologie et d' usuels,
- d'ouvrages de grands auteurs considérés comme des "classiques"

Les ouvrages qui ne sont pas en possession de la bibliothèque peuvent être achetés sur trois crédits différents : BQR, CADIST, et le crédit commun de la bibliothèque.

Les outils communs de la bibliothèque de recherche sont achetés sur les fonds BQR (60% du BQR pour les ouvrages et 40% pour les périodiques). Par outils communs, on entend les ouvrages de méthodologie et de recherche (en particulier les publications de l'éditeur SAGE), l'encyclopédie Universalis, les dictionnaires de langue, et les répertoires bibliographiques. Ces ouvrages seront équipés de pastilles rouges et seront exclus du prêt, contrairement aux ouvrages CADIST.

Il est d'usage à Dauphine de prêter les ouvrages du Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique, aux lecteurs qui en font la demande selon les modalités du prêt classique et non pas exclusivement par la voie du prêt entre bibliothèques. Cette pratique va se poursuivre dans le nouvel espace recherche avec comme seule restriction, la durée du prêt qui ne dépassera pas trois ou quatre jours. En effet, aucune disposition dans les modalités de fonctionnement du Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique n'interdit cette pratique²⁷. La question du désherbage des collections se pose toutefois pour les ouvrages, essentiellement en langues étrangères, achetés sur ces crédits. Après un séjour de cinq ans dans la bibliothèque de recherche, ceux-ci seront relégués dans la bibliothèque centrale, voire dans les magasins de la bibliothèque centrale. Cette solution est loin d'être satisfaisante, bon nombre de ces ouvrages risquent d'être jugés indispensables par les enseignants chercheurs. Faut-il alors, les maintenir dans la bibliothèque de recherche ou en acquérir de nouveaux exemplaires sur d'autres crédits et doubler ainsi une partie des collections ?

Enfin, le crédit commun, qui est de 492 301 F pour l'économie et de 223 479 F pour la gestion, destiné à financer essentiellement les acquisitions pour la bibliothèque centrale, servira à doubler les manuels qui sont, soit en nombre insuffisant, soit qui doivent être à la disposition des chercheurs comme des étudiants de premier et second cycles.

1.2.1.1.1 Les ouvrages qui appartiennent déjà au fonds de la bibliothèque

²⁷Ministère de l'Education nationale et de la culture. Sous-direction des bibliothèques, Circulaire 92-378 [ayant pour] objet : Missions et fonctionnement des centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST)

Le contenu des différentes listes est très variable, certains enseignants mettant l'accent sur des ouvrages de référence, d'autres sur des usuels qui sont utilisés par les étudiants dès l'année de maîtrise, d'autres encore préconisant l'achat de grandes collections ou bien l'achat de l'ensemble de l'oeuvre d'un auteur faisant autorité dans la discipline concernée. Une constante se dégage cependant en ce qui concerne le choix d'ouvrages : ils sont essentiellement en langue originale et, exception faite pour les domaines des mathématiques et de l'informatique, ils sont relativement anciens. Beaucoup d'ouvrages figurant sur les listes ont été publiés pour la première fois dans les années soixante et dans les années soixante-dix, et certains ont même été publiés antérieurement. Environ 70% de ces ouvrages appartiennent au fonds de la bibliothèque. Pour les ouvrages récents, la demande porte essentiellement sur des ouvrages en langue anglaise dont la plupart, 80% environ, ont été déjà acquis sur les fonds CADIST.

L'absence d'une liste générale des titres en économie-gestion, établie à partir de toutes les différentes listes renvoyées par les enseignants a été la cause d'un certain flottement dans la suite des opérations.

En effet, les ouvrages qui apparaissent sur des listes différentes, sont susceptibles d'être sortis des rayonnages, pour être équipés en vue de leur affectation à la salle recherche, à chaque fois qu'ils sont mentionnés dès lors qu'ils existent en plusieurs exemplaires dans le fonds. Cette situation, à priori fort dommageable en cette période de l'année pour les étudiants qui empruntent en prévision des examens de la session de rattrapage, n'aurait théoriquement pas lieu d'être puisque tout exemplaire sorti du fonds pour la bibliothèque de recherche est signalé dans l'OPAC et le MOBIBOP. Malheureusement les délais de traitement sont relativement longs faute de personnel et plusieurs exemplaires d'un même titre peuvent être simultanément sortis. Le personnel chargé de vérifier les listes n'a aucun moyen de savoir si un ouvrage a déjà été sélectionné par un collègue, et le travail se trouve de ce fait ralenti.

Une liste unique d'ouvrages aurait, nous semble-t-il, permis d'accélérer le travail des vérifications et aurait contribué à susciter une réflexion quant à l'évaluation du nombre d'exemplaires nécessaires pour les différents titres. Mais une fois encore, le manque de temps, la longueur des délais de réponse avec lesquels ont été retournés les questionnaires ont rendu cette tâche irréalisable.

1.2.1.1.2 Pour une définition de la politique des acquisitions

L'absence de liste unique est une source de difficultés au moment des acquisitions dès lors que ces dernières sont effectuées par plusieurs personnes. Comment faire pour ne pas commander deux fois le même ouvrage ? Comment faire pour éviter de commander un ouvrage qui a déjà été commandé mais qui n'est pas encore été reçu par la bibliothèque ?

La création d'un fichier alphabétique titres composé des doubles des fiches de commandes devrait permettre d'éviter les commandes en double. Par ailleurs, la vérification systématique des commandes dans le fichier général des commandes en cours s'impose.

En mettant en commun l'ensemble des titres demandés par les enseignants-chercheurs, les conservateurs auraient pu mener un travail de réflexion sur l'opportunité de faire figurer tel ou tel titre dans la salle recherche. S'il est vrai que les enseignants sollicités pour la constitution du fonds recherche se sont acquittés de leur tâche en fournissant des listes très personnelles distinguant les ouvrages indispensables de ceux qui le sont moins, certains d'entre eux n'ont pas hésité à remettre la liste complète du fonds de la bibliothèque de leur centre de recherche (l'une d'entre elles mentionnait une édition du Paris pas cher ainsi que certains titres de la collection Que sais-je?).

Dans ce cas les conservateurs ont supprimé sans états d'âme ces titres des listes, mais dans d'autres cas la solution apparaissait de façon moins nette, notamment pour les ouvrages réédités dans des collections de poche qui étaient jugées semble-t-il peu prestigieuses. Dans d'autres cas l'embarras était suscité par un titre anglais peu évocateur ou légèrement farfelu. Soulignons cependant que ces exemples représentent une part infime sur l'ensemble des demandes des enseignants.

Tous les titres qui ont été mentionnés par au moins deux professeurs seront en deux ou trois exemplaires sous réserve du prix, pour ceux qu'il faudra acheter. Cette solution est partiellement satisfaisante et une réflexion plus approfondie aurait dû être menée.

Toutefois, faute de temps, faute de moyens (les listes ont été retournées tardivement à la bibliothèque), et faute de personnel, le travail s'est résumé à l'essentiel :

- pointage des listes afin de déterminer quels titres possédait la bibliothèque
- élimination de certains ouvrages peu appropriés à un fonds de recherche
- vérification des titres, de leur disponibilité et de leur prix
- commande

La constitution du fonds n'est pas définitive, il serait absurde de penser que dès son ouverture la bibliothèque de recherche puisse présenter un fonds complet d'ouvrages de recherche, ou qu'elle puisse présenter la totalité des ouvrages réclamés par les enseignants. Il s'agit au contraire de mettre en place un fonds évolutif qui s'enrichira d'année en année et un fonds cohérent. Ce fonds est conçu en tenant compte des acquisitions CADIST, dont les ouvrages sont voués à se retrouver dans la bibliothèque centrale après un séjour de cinq ans dans la bibliothèque de recherche, exception faite des ouvrages que les enseignants jugeront comme faisant référence et qu'il faudra maintenir en recherche. La cohérence du fonds est due à la mise en place d'une politique d'acquisitions qui prend en compte les besoins distincts des deux bibliothèques et le déplacement des ouvrages d'une bibliothèque à l'autre, mais aussi, à la participation et à la concertation collective des enseignants chercheurs dans le choix des ouvrages. Il faut espérer que ce travail d'équipe entre les conservateurs et les enseignants d'une même discipline deviendra une priorité dans l'avenir.

1.2.1.2 Les périodiques

Dans la continuité des pratiques observées dans la bibliothèque centrale, les périodiques seront exclus du prêt. La particularité de la bibliothèque de recherche en ce qui concerne les périodiques est la mise en accès libre de l'ensemble des titres sur une période de cinq ans. Une réflexion a été menée tant en ce qui concerne la constitution de ce fonds qu'en ce qui concerne la reproduction des articles (photocopies, numérisation).

La distinction entre périodiques de base et périodiques de recherche est difficile à opérer, il faut distinguer les périodiques qui seront transférés dans la bibliothèque de recherche de ceux qui resteront dans la bibliothèque centrale, mais il faut aussi distinguer ceux pour lesquels une double localisation s'impose dans la mesure où ils sont indispensables aussi bien au public des chercheurs qu'aux étudiants de DESS, et parfois même aux lecteurs des premier et second cycles.

Le choix est d'autant plus complexe qu'il faut tenir compte d'un certain nombre de paramètres concernant les collections dont certaines sont incomplètes, en très mauvais état de conservation ou encore inexistantes (il s'agit de nouveaux abonnements), d'autres existent déjà en double exemplaires sur des supports divers : papier, microfiches ou microfilms. Le rachat des collections sur cinq ans a lieu en fonction de

l'état de conservation, ou dès lors qu'il apparaît opportun de doubler certains titres dont la présence est justifiée dans les deux espaces (40% du budget BQR sert à doubler les périodiques). Réussir à déterminer sur des critères intellectuels quels sont les périodiques qu'il va falloir transférer dans la bibliothèque de recherche n'est pas une chose aisée. Une question se pose d'emblée : les revues sont-elles pour les professeurs ou pour les étudiants ? Les desiderata des professeurs ne peuvent pas tous être pris en compte, en effet, contrairement aux ouvrages, les périodiques nécessitent une gestion plus lourde, la suppression d'un périodique doit être justifiée c'est pourquoi dans de nombreux cas une "mise sous surveillance" a été effectuée afin de voir par qui, et selon quel fréquence il est consulté. Dans le cas d'un nouvel abonnement, pris le plus souvent pour doubler une collection, il faut considérer que l'abonnement contracté sera imputé sur le budget BQR seulement pour la première année, par la suite c'est sur le budget général de la bibliothèque qu'il faudra compter.

Parmi les périodiques CADIST, certains contribuent au développement du fonds professionnel de la bibliothèque et s'adressent à un public qui n'a pas de raisons particulières d'accéder à la recherche. Un transfert au sein du nouvel espace risque de pénaliser une partie des étudiants du troisième cycle (DESS). C'est pourquoi, aucun transfert n'est définitif, c'est à l'usage que l'on verra quelles revues ont été indûment déplacées. Les collections qui sont d'emblée doublées sont celles qui ont été demandées par plusieurs enseignants-chercheurs et qui sont en français. En effet, il est courant d'entendre dire, à tort peut-être, que les étudiants, et en particulier les étudiants des premier et second cycles répugnent à lire en anglais.

La bibliothèque de recherche s'adresse à un public bien ciblé qui devrait à terme trouver dans cette nouvelle structure un substitut à ses centres de recherche. La bibliothèque de recherche se positionne à la fois comme complément des centres de recherche, notamment en ce qui concerne les périodiques puisque ce que l'on trouvera pas chez l'un, on le trouvera chez l'autre (certains centres de recherche envisageraient de donner à la bibliothèque un certain nombre de leurs titres), et, comme concurrent. Soulignons toutefois qu'en ce qui concerne la concurrence, les centres de recherche bénéficient d'un net avantage puisqu'ils assurent la disponibilité totale des documents (possibilité d'emprunter ouvrages et périodiques), la confidentialité des recherches et un service de veille technologique assuré par leurs documentalistes. La bibliothèque de recherche doit se démarquer et offrir une gamme de services différents. C'est dans cet esprit que, en dehors de l'importante collection de périodiques en libre accès, le nouvel

espace va exploiter un outil bibliographique actuellement accessible en ligne, notamment par OCLC, et sur CD-Rom : ABI/Inform. Cette bibliographie de gestion et finance américaine, qui recense aussi des revues européennes de langue anglaise, est la plus consultée parmi les bibliographies offertes par la bibliothèque.

Les 400 revues les plus souvent citées dans la bibliographie ABI/Inform sont éditées sur le CD-Rom Business Periodicals Ondisc (BPO)²⁸. Ce CD-Rom, offert par la Fondation Banques CIC pour le livre, présente les articles en full text ainsi que les photos de ces articles, mais aussi des résumés et des "bibliographic citations". Les premiers articles recensés datent généralement de 1988. L'abonnement à BPO présuppose un abonnement à ABI/Inform Ondisc qui sert d'index au BPO. Le prix de revient est d'environ 22 500 \$ par an. La bibliothèque de recherche peut difficilement se passer de cet outil d'autant plus qu'elle ne possède en édition papier que 150 des 400 titres du CD-Rom. Le BPO a permis, après consultation avec les enseignants, le "désabonnement" à un petit nombre de revues très onéreuses et peu consultées.

Il convient de formuler cependant deux réserves quant à ce produit indéniablement très performant. D'une part la mise en service effective du BPO et la fréquence des mises à jour sont à ce jour inconnues. D'autre part les droits qui régissent l'exploitation de cet outil n'autorisent pas sa publicité dans le CCN, et une suspension des abonnements papier au profit de l'achat du BPO supprimerait toute localisation des titres dans le CCN entraînant des conséquences fâcheuses en particulier pour le PEB.

Le maintien du support papier s'impose dans de nombreux cas, car il permet de valoriser une partie du fonds actuel de la BU, par ailleurs, la réussite de la bibliothèque de recherche repose, dans un premier temps sur la mise en accès libre de 700 titres de périodiques, (toutes disciplines confondues). Il s'agit pour la bibliothèque de recherche, de parvenir à concurrencer les différents centres de recherche qui disposent de 38% du budget documentaire de l'Université et d'attirer cette catégorie de chercheurs qui fréquentait jusqu'alors de façon très irrégulière la bibliothèque en s'imposant comme le centre de ressources documentaires majeur de l'Université.

²⁸Il s'agit plus précisément d'une série de 60 CD-Roms, la mise à jour annuelle représente 20 CD-Roms.

1.2.2 La contribution du droit et des sciences humaines à la bibliothèque de recherche

Le budget imparti au droit et aux sciences humaines représente respectivement 16% et 18% du budget global destiné aux dépenses documentaires, il couvre les frais des acquisitions de trois DEA, celui de Droit économique et social, de Sciences politiques (identité et organisation) et de Dynamique des organisations et mutations sociales.

Dans la bibliothèque de recherche il est prévu de mettre en libre accès deux cents ouvrages de droit et deux cents ouvrages de sciences humaines, quant aux périodiques il semblerait qu'il y ait très peu de titres concernés.

Il faut distinguer deux situations distinctes : celle concernant le droit et celle concernant les sciences humaines.

1.2.2.1 Le fonds de droit

L'essentiel du fonds de droit est constitué de manuels pour étudiants en plusieurs exemplaires. Ces ouvrages sont indispensables aux étudiants de premier et deuxième cycle. Le fonds de droit qui pourrait être reversé dans la bibliothèque de recherche est réduit à la portion congrue en raison de l'absence de demandes de la part des enseignants. Ce fonds est composé essentiellement d'ouvrages de référence qui sont pour la plupart des ouvrages à mise à jour et en conséquence onéreux.

Sur un budget de 269 321 F (budget BU), environ 90 000 F sont consacrés aux acquisitions des mises à jour. Il semble difficile de doubler les collections de ce type d'ouvrages qui sont consultés à la fois par les étudiants de deuxième et de troisième cycles. Une part importante du budget, qui s'élève à 60 000 F environ, est consacrée à l'abonnement aux périodiques. Une fois que sont renouvelés les abonnements aux périodiques et une fois que sont acquises les mises à jour, le solde restant est consacré à l'acquisition d'ouvrages de premier et de second cycle. Tout achat destiné à alimenter la bibliothèque de recherche serait imputé sur le budget commun de la bibliothèque et se ferait au détriment de la bibliothèque centrale. En effet, sur l'enveloppe de 100 000 F donnée par l'Université au titre du BQR, seuls 20 000 F sont consacrés aux sciences humaines, et plus précisément à l'achat d'une encyclopédie et de quelques dictionnaires. Le fonds sera constitué uniquement par le déplacement d'une partie des collections de la bibliothèque centrale. Le droit faisant figure de parent pauvre, certains

enseignants de cette discipline ont essayé d'obtenir une augmentation du budget, mais sans avoir obtenu à ce jour gain de cause.

Plusieurs suggestions ont été émises par les professeurs de droit en vue de la constitution d'un fonds de recherche. Une proposition, qui apparaît au mieux comme un pis aller, consisterait à partir du fonds acquis après 1988 de repérer les "perles", c'est à dire les ouvrages qui présenteraient un intérêt pour les historiens du droit. Il s'agirait donc de créer un fonds pour une recherche rétrospective qui s'inscrirait en contradiction avec la philosophie de la bibliothèque de recherche qui est tournée vers l'actualité. Faudrait-il alors comprendre que la bibliothèque de recherche n'est une bibliothèque d'actualité qu'en économie et gestion ?

La deuxième suggestion semble tout aussi incertaine dans la mesure où il s'agit de constituer un fonds spécialisé sur le droit communautaire ; en effet en l'absence d'un centre de recherche dans ce domaine, et de l'aspect essentiellement fiscal des études juridiques dispensées à Dauphine, l'unanimité est loin d'être faite sur cette proposition.

Afin que la place des juristes au sein de la bibliothèque de recherche ne soit pas réduite à la portion congrue, ne pourrait-on pas imaginer la constitution d'un fonds en droit sur une question spécifique qui ne concernerait que les étudiants de troisième cycle ? Faut-il créer plusieurs centres de recherche en droit et obtenir des crédits du Conseil d'Administration ?

Aujourd'hui, la complexité croissante des disciplines et l'interaction de plus en plus grande entre les divers domaines de la science et de la technique contraignent les chercheurs à faire appel aux idées, aux concepts, aux matériaux et aux instruments de disciplines variées. Ainsi comme le suggère Julie M. Hurd²⁹, il serait non seulement possible, mais souhaitable, d'approvisionner un domaine par les acquisitions d'autres domaines. Recentrée dans le contexte des universités françaises, cette possibilité ne doit pas laisser à penser que tout est possible, en effet, il faut respecter la vocation des crédits et ne pas croire qu'il serait possible, pour la bibliothèque d'acheter n'importe quel ouvrage de droit, par exemple, sur les crédits CADIST, s'il n'y a pas un rapport direct avec l'économie ou la gestion.

²⁹Julie M. Hurd, The future of university science and technology libraries : implications of increasing interdisciplinarity

1.2.2.2 Le fonds de sciences-humaines

Il est non seulement plus riche que le fonds de droit mais il comporte en outre un grand nombre d'ouvrages de recherche. En effet, à la création de l'université de Dauphine en 1969, la sociologie et les sciences politiques étaient plus mordantes, elles n'étaient pas encore phagocytées par l'économie et la gestion. Par ailleurs, la présence dans l'université d'enseignants comme le professeur Pagès, éminent sociologue, faisaient de cette matière une discipline d'excellence. Les ouvrages qui ont été acquis alors et qui sont aujourd'hui conservés à la cave sont répertoriés sur le catalogue papier et de ce fait ignorés par les nouveaux enseignants qui consultent uniquement le fichier informatisé et qui pensent à tort que l'université ne dispose d'aucun fonds en la matière. La création de l'espace recherche est une occasion de revaloriser ce fonds.

Les demandes des professeurs en prévision de la bibliothèque de recherche sont en conséquence très fournies. En ce qui concerne les monographies, les références présentent la particularité d'être pour la plupart celles des grands auteurs en langues originales et de n'être pas spécialement réactualisées ; à titre d'exemple l'ouvrage le plus récent figurant sur la liste d'un professeur de sciences politiques date de 1988. En ce qui concerne les périodiques, sur vingt-cinq titres seuls cinq seraient à transférer en bibliothèque de recherche, une quinzaine seraient à doubler (il faut une collection aussi bien en bibliothèque centrale qu'en bibliothèque de recherche, sans omettre pour cette dernière les cinq ans d'antériorité). Les critères ayant défini la destination recherche d'un périodique ont été au nombre de trois :

-la langue de publication

En général les ouvrages en langues étrangères sont destinés à la salle de recherche, le principe étant que les étudiants éprouvent une certaine répulsion à lire ce qui n'est pas en français. Pour quelle raison faut-il exclure les périodiques en français ? La langue française et la notions de recherche sont-ils inconciliables ?

-la fréquence de consultation

Un périodique peu consulté s'adresse à une partie restreinte de lecteurs, le pari est pris, semble-t-il, que les lecteurs sont des chercheurs. Toutes les informations sur la fréquence de consultation ont été obtenues auprès du personnel chargé de la communication des périodiques et au vu de l'état des collections.

-le sujet qu'il recouvre

Plus le sujet est spécialisé, plus il y a de chances qu'il concerne un public de chercheurs.

La particularité la plus frappante tient cependant au fait que les enseignants de ces disciplines semblent se désintéresser totalement de la bibliothèque de recherche, certains d'entre eux se sont contentés de fournir au conservateur responsable des acquisitions dans leur domaine la liste des ouvrages qu'ils donnent inchangée depuis des années. Peut-être n'ont-ils pas été assez sensibilisés à la création de la bibliothèque de recherche et n'ont-ils pas compris ce que les conservateurs leur demandaient ? Leurs listes sont des bibliographies fournies qui correspondent plus au type d'ouvrages qu'ils ont chez eux, dans leur bibliothèque personnelle, qu'à une liste d'ouvrages jugés indispensables au fonds recherche de la bibliothèque.

1.2.3 La contribution des mathématiques et de l'informatique à la bibliothèque de recherche

Le budget alloué au domaine des mathématiques et de l'informatique représente respectivement 13% et 8% du budget global destiné aux dépenses documentaires, aucun budget spécifique pour la bibliothèque de recherche n'a été attribué à ces deux disciplines, de telle sorte que seules les acquisitions pour la bibliothèque centrale ont été réalisées et aucune acquisition pour la recherche n'est prévue cette année. L'intérêt manifesté par les enseignants chercheurs de ces disciplines pour la bibliothèque de recherche a néanmoins permis d'avoir une démarche intéressante en vue de la constitution d'un fonds spécifique recherche.

Toute la réflexion menée par le conservateur responsable de ces domaines s'est articulée à partir du fonds existant ; à cet effet, les listes des ouvrages de mathématiques et d'informatique, en libre accès dans la bibliothèque centrale, ainsi qu'un petit nombre parmi ceux qui sont rangés en magasin ou à la cave magasin ont été extraites de l'OPAC. Les ouvrages généralement conservés à la cave seront ignorés, en effet, ils sont pour la plupart obsolètes. Les enseignants ont été sollicités pour un travail commun sur ces listes. Pour les ouvrages, il s'agissait de déterminer quels étaient ceux qui devraient quitter la bibliothèque centrale pour la bibliothèque de recherche, ce travail en commun a mobilisé au sein d'un groupe thématique quatre enseignants du LAMSADE et du CEREMADE. Deux autres enseignants se sont chargés d'étudier la liste des périodiques, il s'agissait de déterminer quels étaient les périodiques qui allaient pouvoir être déplacés dans le nouveau local. Une attention particulière a été apportée à cette liste de périodiques ; en effet, l'achat du Business periodicals ondisc (BPO) rend désormais inutile le maintien de certains abonnements. Par ailleurs, la concertation constante entre les enseignants et le conservateur responsable des acquisitions dans ces disciplines ont permis de décider du "désabonnement" de quelques autres périodiques. C'est ainsi que sur une liste de 101 périodiques, 43 sont destinés à la bibliothèque de recherche, 31 demeureront dans la bibliothèque centrale et 27 seront supprimés.

La contribution des mathématiques et de l'informatique à la mise en place de la bibliothèque de recherche se traduira pour la première année par la constitution d'un fonds d'environ 500 ou 600 ouvrages et 43 périodiques. Cependant l'objectif à moyen terme est beaucoup plus ambitieux puisqu'il s'agit de constituer un fonds spécialisé,

vraisemblablement en intelligence artificielle appliquée à la gestion, avec la collaboration du LAMSADE. Il pourrait même être envisagé, à plus long terme cette fois, de proposer la création d'un CADIST très spécialisé dans ce domaine. L'attribution de la médaille Fields³⁰ au mois d'août 1994 à Pierre-Louis Lions, professeur à Dauphine et directeur du CEREMADE, va donner au fonds de mathématiques un relief qu'il n'était peut-être pas censé avoir au moment de la phase de conception de la bibliothèque de recherche.

Conclusion de la première partie

La bibliothèque de recherche et la bibliothèque centrale forment un seul et même ensemble celui de la bibliothèque matérielle de l'Université Paris-Dauphine, les étudiants de premier cycle d'aujourd'hui qui deviendront, pour certains, les chercheurs de demain trouveront les outils nécessaires à leurs recherches dans un espace qui leur est consacré. La constitution du fonds de recherche a été conçu en fonction du libre accès. Celui-ci facilite la recherche car on trouve ce que l'on aurait pas eu idée de chercher forcément, mais il est aussi source de bruit et de silence. Le bruit, à l'instar du phénomène qui porte le même nom en recherche documentaire informatisée (RDI) est dû à la multiplication de l'information non pertinente. Un grand nombre d'exemplaires peut parasiter la recherche, en effet, lors du browsing³¹ on lit plusieurs fois le même titre et on peut le relire encore si les exemplaires sont mal classés. Le silence, en revanche, est dû à l'absence d'information, l'ouvrage est manquant, il a été emprunté, égaré ou mal rangé. Dans le but d'éviter le plus possible le phénomène du silence, il serait possible d'envisager d'exclure du prêt tous les ouvrages en libre accès, en considérant que le silence est inévitable dès lors que la bibliothèque ne présente pas de collection matérielle exhaustive.

La spécificité de la bibliothèque de recherche est due, nous l'avons vu, à la spécificité de sa collection matérielle, cette collection matérielle représente aussi la faiblesse de la bibliothèque en raison de la croissance sans précédent que nous connaissons du nombre de publications. Cette "inflation éditoriale" entraîne la nécessité d'être de plus en plus sélectif dans le choix des acquisitions, car aucun budget ne permet de tout acheter. Jugée sur le service rendu, la bibliothèque et à plus forte raison, la

³⁰Équivalent d'un prix Nobel et ne pouvant être décerné qu'aux mathématiciens de moins de quarante ans

³¹Recherche d'un titre en lisant les titres des ouvrages disposés sur un rayonnage les uns à la suite des autres

bibliothèque de recherche doit mettre à disposition de l'utilisateur non seulement les documents de ses collections matérielles mais aussi ceux des autres bibliothèques. Grâce au service du prêt entre bibliothèques (PEB), mais aussi grâce au développement des réseaux qui ouvre de nouveaux horizons la bibliothèque devrait pouvoir remplir sa mission et contribuer à développer le concept de bibliothèque virtuelle, comme le souligne André Miquel : *"La bibliothèque de l'avenir sera partout et nulle part : la bibliothèque matérielle, cette collection organisée de documents que nous connaissons maintenant n'existera plus seule, remplacée ou relayée, par cette bibliothèque virtuelle, ce système de communication à distance dont nous voyons les prémices."*³² Les deux concepts ne sont pas antinomiques, bien au contraire, puisque les bibliothèques virtuelles ne peuvent être créées que sur la réalité tangible de la bibliothèque matérielle. La bibliothèque de recherche doit avoir un rôle moteur dans cette transition entre bibliothèque matérielle et bibliothèque virtuelle, car la recherche est de plus en plus sur des supports électroniques, le chercheur veut non seulement des livres, mais des articles, des références bibliographiques, de la littérature grise et des thèses, de plus il ne peut pas attendre, il lui faut tout cela, tout de suite, et dans un même lieu.

Quels sont alors les services que doit développer la bibliothèque de recherche pour répondre à ces exigences ?

2 Les services vedettes de la bibliothèque de recherche

Les services développés dans la bibliothèque de recherche en vue de permettre la consultation de documents qui ne sont pas présents physiquement dans la bibliothèque sont les outils qui visent à suppléer au relatif appauvrissement des collections. C'est à dessein que nous empruntons à Jean-Michel Salaün³³ le terme de "vedette", car il exprime parfaitement la situation des services qui vont caractériser la bibliothèque de recherche et dont les points communs sont leur nouveauté, leur forte croissance, leur importance pour l'image de la bibliothèque, et enfin, leur vocation à devenir les services "vaches à lait" de demain (c'est à dire les services qui font le gros de l'activité de la bibliothèque). La mise en place de certains de ces services est une tâche de longue haleine qui doit tenir compte de nombreuses contraintes. Elle nécessite un

³²BU d'hier et de demain : entretien avec André Miquel, professeur au Collège de France, p. 357

³³Jean-Michel Salaün, Marketing des bibliothèques et des centres de documentation

apprentissage de la part de l'utilisateur, mais aussi de la part de l'utilisateur. Elle présuppose aussi une évolution des mentalités, et c'est à ce titre que la bibliothèque de recherche se propose comme laboratoire où seront développés les produits, les techniques, et les usages de la bibliothèque de demain.

2.1 Le PEB au sein de la bibliothèque de recherche

Le service du PEB est l'expression de la collaboration des différentes bibliothèques en vue de faire face à l'accroissement du nombre des publications. C'est un outil essentiel, pour l'utilisateur, dans le processus d'accès à l'information.

2.1.1 Particularités du PEB à Dauphine

Actuellement le service du PEB mobilise au sein de la bibliothèque centrale :

- un conservateur à temps complet,
- deux bibliothécaires adjoints dont un à temps complet et un à temps partiel,
- un agent administratif à temps complet chargé de la comptabilité
- un agent contractuel faisant fonction de bibliothécaire adjoint à temps complet
- deux CES à mi-temps

Cet effectif sera vraisemblablement maintenu avec la création de l'espace recherche.

L'activité du PEB de l'Université Paris-Dauphine a toujours été caractérisée du point de vue de son activité d'"emprunteur" par une clientèle composée en grande partie par les centres de documentation spécialisés de l'Université qui sont à l'origine en 1993 de 148 demandes sur 333, et les centres de documentation du secteur privé, notamment ceux des banques et des cabinets d'avocats. En 1993 le PEB a reçu 8478 demandes et en a expédiées 716.

Le PEB est une messagerie avec un serveur, le SUNIST. Pour en faire cet outil indispensable aux besoins de l'utilisateur, l'utilisateur quant à lui, doit avoir recours à d'autres outils : les catalogues collectifs informatisés (CCN, et PANCATALOGUE).

Les demandes de fourniture de documents qui n'aboutissent pas par la messagerie circulent hors réseau dans les bibliothèques et les centres de documentation en France et à l'étranger. Cependant, au niveau national, *"Le recours aux bibliothèques*

étrangères reste marginal : en 1992, 22 784 demandes sont parties à l'étranger, satisfaites à 76%. L'activité d'emprunteur n'a donc représenté que 4% de l'activité d'emprunteur des BU."³⁴ Par ailleurs, les bibliothèques étrangères sollicitent très peu les bibliothèques françaises : "2% de l'activité de prêteur des BU"³⁵ pour 1992. Les chiffres pour la bibliothèque de Dauphine ne sont pas connus précisément, mais il seraient selon toute évidence supérieurs à la moyenne des 2%.

L'implantation du PEB au sein de la bibliothèque de recherche répond à la volonté de se rapprocher de l'utilisateur puisque les deux tiers des demandes en qualité d'"emprunteur" sont formulées par les étudiants de troisième cycle et les enseignants-chercheurs. Cependant des aménagements sont inévitables pour ne pas en priver les étudiants des premier et second cycles ainsi que les étudiants des filières qui ne sont pas considérées comme des filières de recherche (DESS, Magistère).

L'importance numérique du personnel travaillant dans ce service rend difficile son déménagement complet dans la nouvelle aile de la bibliothèque où les bureaux ne sont pas en nombre suffisant pour les accueillir. L'éclatement de ce service semble inévitable. Dans cette perspective, il convient de mener une réflexion sur le circuit du document. Faudra-t-il ventiler le courrier entre bibliothèque centrale et bibliothèque de recherche ? Comment éviter une surcharge inutile de travail pour le personnel ?

Seul l'usage peut permettre d'apporter les réponses pragmatiques que suscitent ces interrogations, il convient toutefois de préciser les caractéristiques de ce service.

Il s'agit d'un service lourd, qui est informatisé uniquement pour sa partie messagerie, et qui emploie en partie un personnel peu qualifié avec un turn-over important (CES) pour des manipulations de documents importantes. La lourdeur du service est accrue par le nombre de transactions hors messagerie (courrier, fax), en provenance des centres de documentation privés et des bibliothèques du réseau européen EBSLG. Ce réseau édite un catalogue collectif des périodiques de 26 bibliothèques spécialisées en gestion et sciences économiques, c'est un outil de localisation performant. Enfin, c'est un service caractérisé par une gestion comptable importante (photocopies, frais de port). L'éclatement des collections et du service sur deux sites va augmenter le nombre des manipulations. Une réflexion sur le circuit des documents est nécessaire ainsi qu'une réorganisation éventuelle pour maintenir et améliorer la qualité d'un service qui permet de fournir les ouvrages à J ou J + 1 et les photocopies de J à J + 5.

³⁴Monique Gingold ; Marie-Christine Dalmasso, *Le prêt entre bibliothèques*, p. 167

³⁵*idem*, p. 167

Les bibliothèques, et tout particulièrement les bibliothèques de recherche, doivent jouer un rôle de premier plan dans l'internationalisation de la fourniture de documents. Se fixer un tel objectif, c'est contribuer à l'ouverture de l'Université sur l'extérieur, en donnant à plus de lecteurs accès à plus de documents. L'adhésion aux projets pilotes ION (pour l'interconnexion du PEB au réseau LASER au Royaume-Uni, et au réseau PICA aux Pays-Bas) et EDIL (pour la fourniture électronique du document), seraient l'expression de cette volonté de faire du PEB un outil performant à l'usage de la recherche. La bibliothèque de Dauphine est une bibliothèque test en ce qui concerne le projet ION, quant au projet EDIL, une participation pourrait être envisagée avec la création de la bibliothèque de recherche et la numérisation d'un certain nombre de documents. En 1993, 56,45% des demandes adressées à Dauphine ont été satisfaites et 62,99% des demandes formulées par la bibliothèque ont été satisfaites. Ces chiffres doivent être améliorés notamment en ce qui concerne les demandes adressées à la bibliothèque. Le concept de performance, lié à la qualité du service rendu, c'est à dire la satisfaction d'un plus grand nombre de demandes, à la rapidité dans la fourniture du document, et à un coût raisonnable, relève essentiellement des applications informatiques. C'est d'ailleurs l'outil informatique, dans ses nouvelles applications, qui fait toute la particularité des services vedettes de la bibliothèque de recherche.

2.2 Organisation de la documentation informatisée

La salle de documentation informatisée de la bibliothèque centrale comporte douze postes de travail et deux imprimantes. La salle de documentation est ouverte au public de 14 heures à 19 heures, le matin à partir de 9 heures et demi elle est réservée aux activités de formation. Cinq moniteurs-étudiants assurent une permanence dans cette salle par roulement à raison de cinq jours par semaine.

Dans le domaine informatique, l'objectif de la bibliothèque de recherche est de contribuer à la banalisation de l'outil INTERNET auprès des chercheurs et des enseignants chercheurs, mais aussi des personnels IATOS et des étudiants. Aujourd'hui le réseau est accessible à partir de tous les postes de travail du personnel de la bibliothèque. Demain, il le sera aussi à partir d'un certain nombre de postes mis à la disposition des chercheurs, (rares sont les chercheurs qui ont un accès à RENATER à partir de leur bureau).

C'est notamment en exploitant l'utilisation du logiciel multimédia XMOSAÏC-WWW qui permet un accès en temps réel à des bases de données situées sur INTERNET, de façon très conviviale en utilisant uniquement la souris du micro-ordinateur, que la bibliothèque de recherche parviendra à réaliser ce deuxième objectif.

2.2.1 Organisation proposée

Il s'agit de réorganiser le service proposé dans la bibliothèque centrale et d'organiser celui qui sera proposé dans la bibliothèque de recherche. L'accès aux différents services devrait se faire à travers le réseau d'interconnexion de l'Université, il devrait être ouvert à tous les bibliothécaires, conservateurs, enseignants-chercheurs et lecteurs. L'accès au réseau serait contrôlé par un login individuel ou collectif pour les centres de recherche et un mot de passe. A charge pour les logiciels d'administration du réseau de gérer les limites définies par les licences d'usage des bases et banques de données, d'établir les statistiques d'usage et de produire les éléments de facturation. Les outils proposés sont les services d'INTERNET et l'exploitation en réseau des CD-Roms.

2.2.1.1 L'exploitation d'INTERNET

Si les outils informatiques sont identiques dans la bibliothèque de recherche et dans la bibliothèque centrale, il faut toutefois souligner que c'est leur usage qui fait toute la différence. Ainsi, l'accès à INTERNET n'est pas réservé à la recherche, mais ce service intéresse a priori plus les chercheurs que les simples lecteurs.

INTERNET est un espace virtuel d'information et de communication qui facilite la circulation de l'information scientifique et technique et la communication entre membres d'une même communauté scientifique, il *"relie actuellement plus de 1,5 million d'ordinateurs dans 47 pays à travers le monde et se développe au rythme impressionnant de 10% d'utilisateurs supplémentaires par mois"*³⁶, c'est pourquoi, il ne doit pas demeurer un service accessoire. Les efforts consentis par le Ministère de la recherche qui a versé à l'Université des crédits spécifiques pour le développement d'INTERNET, dans le cadre du plan quadriennal recherche, et le financement de la région : *"La région a investi 60 millions de francs sur trois ans (de 1992 à 1994), notamment sous la forme d'incitations. C'est ainsi que les 160 premiers abonnés*

³⁶Jean-Emile Tosello-Bancal, Les réseaux de la téléconsultation des banques de données, p. 171

*bénéficieront de la gratuité des frais de raccordement et d'une réduction sur l'abonnement mensuel*³⁷, traduisent une volonté politique à laquelle l'Université et sa bibliothèque de recherche doivent répondre.

Nous pouvons distinguer quatre types de services :

- l'interrogation des banques de données (environ 500 banques de données gratuites mises en place par les universités et les centres de recherche ainsi que quelques banques de données commerciales) et des catalogues de bibliothèques (telnet),
- les forums électroniques qui permettent de réunir une communauté scientifique autour d'un même thème facilitant ainsi la communication et la diffusion d'articles électroniques (news),
- l'échange de données par le transfert de fichiers (ftp),
- la messagerie internationale qui permet de communiquer en temps réel à un coût bien moindre que celui du réseau téléphonique commuté (e-mail).

Parmi ces services, seule la consultation de ressources distantes par telnet via RENATER est exploitée par les bibliothécaires de Dauphine qui accèdent au réservoir de l'OCLC pour effectuer le catalogage des ouvrages de la bibliothèque, ainsi qu'au SUNIST pour le PEB. L'interrogation des banques de données en ligne est un service qui mériterait d'être développé, c'est un service indispensable pour optimiser la veille technologique concurrentielle et stratégique. La grande variété des banques de données accessibles en ligne en font un outil en aucune mesure comparable avec les CD-Roms. Certaines informations ne figurent que sur des bases en ligne comme : MONEYCLIPS ou CANCORP CANADIAN FINANCIALS. La première est une banque de données qui est l'équivalent de la publication imprimée "Middle East newsfile", elle présente une sélection d'articles issus de revues d'économie variées, des dépêches d'agences de presse nationales, de retransmissions d'émissions de radio, et divers documents de littérature grise émanant du gouvernement américain, de l'ONU, de chambres de commerce ou de banques. En 1993, la BU a été sollicitée pour seulement 4 interrogations en ligne. Ce chiffre est à comparer avec les chiffres des trois dernières années : 1992, 43 interrogations ; 1991, 37 interrogations ; 1990, 95 interrogations. Le succès des CD-Roms ne peut à lui seul expliquer cette baisse des recherches documentaires en ligne, en effet, sans une politique offensive se traduisant par une publicité auprès des étudiants et une sensibilisation des professeurs, il paraît difficile de développer ce service. Savoir interroger une base de données est d'autant plus

³⁷Jean-Paul Dufour, Les laboratoires franciliens se branchent sur le monde

important que les bases de données sont accessibles par Minitel via le 36.15 INTERNET, le 36.16 ALTERN, et le 36.19 USNET : *"41,8% des bases recensées concernent les entreprises, 22,8% d'entre elles proposent des répertoires et annuaires et 19% des informations détaillées sur les entreprises (données financières, légales et économiques)"*³⁸. Comme l'indiquent ces chiffres, le type de bases de données interrogeables sur Minitel concerne au premier chef les étudiants de Dauphine.

La mise en place d'une "Formation à l'usage de l'information scientifique pour la recherche en sciences de gestion", grâce à une subvention de 125 000 F demandée par l'Université et versée par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a pour but de sensibiliser les élèves de DEA aux techniques documentaires et d'obtenir l'autonomie documentaire pour les doctorants. Assurée par deux conservateurs de la bibliothèque et un intervenant de l'URFIST, axée aussi bien sur les sources papier que sur les banques de données sur CD-Roms et sur l'interrogation des serveurs en ligne, cette formation est une semi-réussite au regard du taux de participation et de l'assiduité dont ont fait preuve les participants. Il semblerait par ailleurs, que les participants soient plus sensibles à la présentation des CD-Roms qu'à celle des bases de données en ligne. Un questionnaire d'évaluation remis en juillet 1994 aux étudiants de l'école doctorale de gestion, comptabilité, finance devrait permettre de définir les attentes des jeunes chercheurs quant à la formation attendue, le moment où elle intervient, son articulation avec les séminaires de recherches et ses contenus. Cette formation qui doit être poursuivie sur trois ans, devrait être accompagnée de la création d'ateliers de formation à l'interrogation en ligne animés par les conservateurs de la bibliothèque. En effet, les étudiants de DEA et plus particulièrement les doctorants ont besoin d'outils plus performants que les CD-Roms leur permettant d'avoir accès aux working papers et aux thèses. Ce service peut leur être rendu par le logiciel GOPHER qui permet une fois sur un site d'avoir accès à l'ensemble des ressources, et notamment aux catalogues des bibliothèques. L'obtention du document peut se faire en ligne par le mail, s'il est numérisé, ou par fax. Cette possibilité qui évite la manipulation du papier et représente un gain de temps important ouvre de nouveaux horizons au prêt entre bibliothèques.

A l'instar de Jussieu et de trente autres bibliothèques françaises, la bibliothèque de Paris-Dauphine va rendre accessible son catalogue sur le réseau français RENATER. Actuellement, le catalogue de la bibliothèque est accessible, en ce qui concerne les monographies acquises avant 1988, par le catalogue papier avec un accès titres et un

³⁸Béatrice Riou, Banques de données télématiques : un paysage qui change, p.10

accès auteurs. En revanche, pour les monographies achetées après cette date la recherche est effectuée sur l'OPAC accessible sur le Minitel en local ou à partir de chez soi par le 44054760, le 44054770 ou le 44054780. Pour les périodiques de la bibliothèque il existe aussi deux catalogues, un catalogue papier extrait du CCN sur lequel le classement est à la fois par titre et par éditeur, ainsi qu'un catalogue informatisé accessible par le logiciel de gestion des périodiques DATATREK qui permet d'obtenir l'état réel de la collection. Grâce au logiciel WAIS, disponible gratuitement sur INTERNET, l'ensemble du catalogue devrait être accessible en ligne. L'extraction des données à partir de la base de données actuelle des monographies a déjà été réalisée, et le logiciel pour extraire de MYRIADE les données relatives à la bibliothèque est déjà acquis. L'accessibilité du catalogue de la bibliothèque par INTERNET nécessite uniquement la présence du personnel compétent pour sa mise en oeuvre.

Les forums électroniques sont des espaces de communication très utiles aux chercheurs dans la mesure où ils facilitent la veille technologique en permettant de recevoir des articles électroniques, et d'échanger une correspondance avec ceux qui travaillent dans le même domaine de recherche. Le serveur de l'Université de Caen permet d'accéder à un catalogue des conférences électroniques consultables par sujet, nous avons pu identifier sept conférences relatives à des sujets économiques dont un sur la place des femmes dans l'économie mondiale qui est un sujet de recherche à Dauphine, une conférence sur le business et trois conférences sur des thèmes proches de la finance. Une consultation de la liste établie par Diane K. Kovacs³⁹, accessible par ftp ksuvxa.kent.edu. répertoire library fichiers.acadlist., permet d'identifier bon nombre de ces services encore appelés bulletin boards, electronic journals, ou electronic newsletters.

Enfin pour la communication des documents citons les fonctions ftp et e-mail, cette dernière est développée dans une moindre mesure par les conservateurs et le personnel administratif pour communiquer avec d'autres services au sein de l'Université.

La banalisation d'INTERNET est loin d'être réalisée, d'autant plus que l'accent est porté dans un premier temps sur les CD-Roms, outils performants certes mais dont les possibilités sont sans aucune commune mesure avec celles proposées par INTERNET. Cela ne signifie en aucune manière qu'INTERNET soit une option de remplacement de

³⁹Diane K. Kovacs, Directory of scholarly electronic conferences

la documentation sur support papier, voire des CD-Roms, il s'agit uniquement d'un outil supplémentaire qui n'est d'ailleurs pas réservé exclusivement aux bibliothèques. Cependant, une bibliothèque, et en particulier une bibliothèque de recherche, est le lieu le plus approprié pour les usagers qui souhaitent se brancher sur la bibliothèque électronique mondiale et apprendre les règles de fonctionnement du réseau.

2.2.1.2 L'enjeu des CD-Roms

Il est vrai que la consultation des bases de données sur CD-Rom présente l'avantage d'être d'une part plus conviviale et d'autre part plus facile en raison des possibilités de recherche à deux niveaux, généralement offertes, en mode assisté et en mode expert CD-Roms. C'est d'ailleurs en partie pour cette raison que la bibliothèque va poursuivre son effort sur les CD-Roms en mettant sur réseau ceux d'entre eux qui sont les plus demandés par les lecteurs⁴⁰. La tendance actuelle est marquée par l'accroissement sur le marché du nombre de titres CD-Roms et par la baisse des prix, toutefois, la mise en réseau d'un CD-Rom est particulièrement onéreuse comparée au coût d'acquisition du CD-Rom lui même, soulignons par ailleurs, à titre d'exemple, que le prix du CD-Rom Diane est de 100 000 F. Il est donc essentiel, afin de réduire les coûts, de mettre en réseau uniquement les documents qui sont demandés très fréquemment par les usagers et de rendre disponibles les autres à l'instar des microfiches ou les microfilms qui demandent aussi des moyens de lecture et de reproduction particuliers. Le problème de la mise à jour se pose, qui va la réaliser ? Les bibliothécaires sont-ils en mesure de le faire ? Faut-il faire appel à un informaticien de l'Université ou bien la bibliothèque doit-elle avoir son propre informaticien ?

Jusqu'à présent la mise à jour était réalisée de façon bénévole par un enseignant de l'Université, mais le développement du service avec la mise en réseau de l'ensemble des CD-Roms sur les 12 postes de la salle de documentation informatisée, nécessite l'intervention d'un ingénieur informatique. Conformément aux contrats signés avec le distributeur il faut veiller à ce que le nombre d'interrogations simultanées ne soit pas supérieur à 5.

La pratique des banques de données sur CD-Rom devrait nécessiter la mise en place d'une formation pour les utilisateurs et non plus uniquement pour les usagers. Le succès remporté par ce service est frappant, il faut compter en moyenne 15 personnes

⁴⁰cf. : Liste, en annexes

par après-midi, en cette période de l'année alors que la rentrée universitaire n'a pas encore eu lieu. Il domme de constater que beaucoup d'étudiants se contentent de consulter les CD-Rom alors que dans bien des cas un approfondissement de la recherche s'impose en ligne (richesse et fraîcheur de l'information).

Le développement du service de documentation informatisée est une opération onéreuse qui répond cependant aux besoins de l'Université et aux nécessités du monde de la recherche, mais qui correspond aussi à l'évolution perceptible aujourd'hui dans le monde des bibliothèques où il est question de plus en plus de "bibliothèque du futur", de "bibliothèque virtuelle" ou bien encore de "bibliothèque immatérielle". Il est difficile de dire si cette nouvelle réalité va réduire le rôle et la place du document sur papier, il est certain néanmoins que l'information transitera de plus en plus à travers les réseaux informatiques, sur ce que les médias appellent désormais les "autoroutes de l'information".

Les Universités françaises se doivent d'être présentes dans ce nouvel univers et à plus forte raison lorsque, à l'instar de l'Université de Paris IX Dauphine, elles visent à devenir pôle associée de la Bibliothèque nationale de France.

Le notion de bibliothèque virtuelle n'est pas liée, dans le contexte du monde de l'information, à l'idée de réalité virtuelle conçue en tant que représentation visuelle de la réalité en trois dimensions, comme c'est le cas pour les simulateurs de vol, ou l'imagerie médicale. C'est une notion qui repose sur trois concepts distincts :

- la bibliothèque électronique
- l'ensemble des télécommunications
- la vision de l'utilisateur considéré comme utilisateur final

Il s'agit en effet de ne pas confondre la bibliothèque électronique et la bibliothèque virtuelle, la première étant un élément, sinon le plus important, de la seconde. La bibliothèque électronique correspond à l'organisation de nos bibliothèques modernes à partir des fonctions classiques de l'informatisation : l'OPAC, le catalogage dérivé, la gestion des acquisitions, la gestion des périodiques, et le prêt entre bibliothèques. Il faudrait ajouter sans doute la diffusion électronique du document. Les nombreux projets en cours concernant cette fonction sont liés au succès des publications électroniques qui présentent l'avantage d'être plus faciles à gérer et moins coûteuses

que les publications papier mais surtout plus facilement communicables à l'utilisateur final. Certes, elles présentent aussi des inconvenients liés essentiellement à l'absence de réglementation juridique, et aux aléas de la connexion en ligne, mais nous avons tendance à penser qu'ils sont secondaires comparés aux avantages. Par ailleurs, il n'est pas dit que ces publications immatérielles remplaceront, dans un premier temps, définitivement les publications classiques.

Le développement sans précédent des télécommunications à haut débit et à coût réduit constitue le deuxième volet à partir duquel se développe la bibliothèque virtuelle. Les innombrables ressources disponibles sur INTERNET ont suscité la création de logiciels qui permettent d'exploiter ces ressources de la façon la plus large possible. C'est le cas de WAIS, qui est un interface de recherche, pourvu d'un grand nombre de ressources informationnelles. Il peut sélectionner un grand nombre de ressources à examiner à l'aide d'une interrogation unique, et les réponses sont donnés dans l'ordre décroissant de pertinence.

La vision de l'usager considéré comme utilisateur final constitue le dernier point, mais non le moindre, à partir duquel se développe la bibliothèque virtuelle. Il implique la prise en compte du multimédia dès lors que les informations recueillies sur le réseau, qu'il s'agisse d'INTERNET ou du réseau local, doivent se présenter sous leur forme la plus riche possible quant au contenu (texte, image, son). Le projet des postes de lecture assisté par ordinateur (PLAO) élaboré par la Bibliothèque nationale de France (BNF) traduit cette volonté de satisfaire aux exigences de l'utilisateur final, en mettant à sa disposition un poste de travail puissant à partir duquel il pourra non seulement consulter les catalogues, les banques de données et les documents numérisés, mais aussi exploiter directement ces documents en intervenant sur leur contenu.

Les moyens dont dispose la BNF pour mener à bien ce projet peuvent difficilement être comparés aux moyens dont dispose ou disposera le Service de la documentation de Paris-Dauphine, il faut savoir que le coût d'un poste de lecture est évalué à 50 000 F, néanmoins, la mise en place de cet ensemble de services, qui vont constituer les postes de lecture assistée par ordinateur, est inévitable dans bon nombre de bibliothèques. Il est raisonnable de penser que Dauphine en fera partie, dès lors qu'elle aura fait acte de candidature, en tant que pôle d'excellence dû à sa qualité de CADIST et à la qualité de sa future bibliothèque de recherche. C'est dans cette perspective, que

se pose le problème de la numérisation des documents : quels documents faut-il numériser ? Et dans quelles conditions juridiques ?

2.3 Les postes de lecture assistée par ordinateur

Le poste de lecture assistée par ordinateur fait partie intégrante de la bibliothèque numérique, consultable à distance et à partir de laquelle on peut consulter à distance d'autres bibliothèques et fonds documentaires. Difficile d'en imaginer la forme et d'en concevoir toutes les applications, en dépit de la définition donnée par le groupe de travail "Stations de lecture active" : *"De fait, nous pensons que le poste de lecture assistée par ordinateur (tout d'abord baptisé "station de lecture active") est un véritable bureau électronique de chercheur, implanté dans l'espace d'un bureau plus traditionnel"*⁴¹.

2.3.1 Ou'est-ce qu'un PLAO ?

Il s'agit en fait d'un ensemble de logiciels permettant le traitement du texte, la recherche des mots, la comparaison des textes, l'interpolation, la mise en mémoire, et la prise de notes à partir de sources différentes. Le rapport d'activité⁴² distingue 4 types de logiciels

- 1) les logiciels permettant de structurer les données en texte intégral de manière à pouvoir en extraire automatiquement un index et y opérer des recherches booléennes, des calculs d'occurrences, des recherches croisées et une localisation des concepts
- 2) les logiciels permettant d'effectuer un travail d'indexation afin d'élaborer un véritable thésaurus, en y introduisant des notions personnelles
- 3) les logiciels permettant l'introduction de documents nouveaux en vrac quel que soit leur format et la gestion d'annotations sous forme textuelle graphique ou photographique
- 4) les logiciels permettant de générer des bases de données type hypertexte qui permettront de générer des liasses de documents et de comparer plusieurs versions d'un même texte.

L'innovation des postes de lecture assistée par ordinateur ne tient pas tant à la disparition de cette image d'épinal du chercheur muni de volumineux dossiers de notes

⁴¹Groupe de travail "Station de lecture active", Les postes de lecture assistée par ordinateur de la Bibliothèque de France. Rapport d'activité, p. 5

⁴²*idem*, p. 12-14

manuscrites, déjà écornée par la banalisation du traitement de texte, qu'à l'exploitation directe des documents consultés. Par ailleurs, la possibilité de constituer sa propre base de données : *"Aujourd'hui de nombreux chercheurs et industriels travaillent au développement de produits documentaires électroniques permettant à l'utilisateur de structurer lui même ses propres bases de données à partir de flots de données issues, de sources diverses, "en vrac", et, de plus en plus souvent en texte intégral"*⁴³, pose la question de savoir quels documents il faut numériser

Cette question est d'autant plus importante qu'elle ne concerne pas uniquement la Bibliothèque nationale de France mais toutes les bibliothèques qui souhaitent développer la numérisation de leurs fonds, ainsi que l'échange des documents numérisés. En effet, *"Pour constituer rapidement un ensemble significatif de textes numérisés, la bibliothèque de France compte aussi sur les échanges entre bibliothèques"*⁴⁴. Les postes de lecture assistée par ordinateur, ouvrent de nouveaux horizons dans le cadre de la bibliothèque virtuelle, ils nécessitent une réflexion qui doit être menée par les professionnels des bibliothèques sur le choix des documents qu'il faut numériser pour les rendre accessibles aux chercheurs en tenant compte du fait que *"Bien entendu, le chercheur pourra aussi numériser ou saisir lui même d'autres documents"*⁴⁵. Toutefois, avant de s'interroger sur la nature des documents susceptibles d'être numérisés par une bibliothèque de recherche, il convient de s'interroger sur les contraintes liées à la numérisation des documents.

⁴³*ibid.*, p.10

⁴⁴Le numérique, sinon rien, p. 47

⁴⁵*idem.* p. 48

2.3.2 Contraintes liées à la numérisation des documents

La Commission présidée par Pierre Sirinelli a rendu, le 2 juin 1994, un rapport⁴⁶ sur l'ensemble des contraintes juridiques liées à la numérisation. Ces contraintes ne sont pas sans rappeler celles soulevées par le dossier du "photocopillage", dans la mesure où les postes de lecture assistée par ordinateur présentent des fonctions de reproduction. Pour sa part, la Bibliothèque nationale de France est concernée au premier chef par ce problème puisqu'elle est confrontée, sur les deux dossiers, aux mêmes interlocuteurs. Quant à l'Université de Paris-Dauphine, elle y est d'autant plus sensible qu'elle fait partie des trois universités contre lesquelles neuf éditeurs ont formé un recours pour contrefaçon, d'oeuvres protégées, par photocopie. Par ailleurs, la bibliothèque de l'Université souhaitant lancer son propre programme de numérisation de documents, il est essentiel de faire le point sur la reconnaissance d'un droit à la numérisation et sur les solutions contractuelles qui seront appliquées dans l'avenir.

2.3.2.1 Les acteurs en présence

Le programme de numérisation de la Bibliothèque nationale de France porte sur 100 000 ouvrages dans sa phase expérimentale. Parmi ceux-ci, il faut distinguer ceux qui sont tombés dans le domaine public et qui ne sont plus protégés par les droits d'auteur, de ceux qui sont considérés comme des oeuvres protégées selon les dispositions de l'article 112.2 du code de la propriété intellectuelle.

Lors de la publication d'un ouvrage, les auteurs cèdent généralement les droits d'auteur à l'éditeur. C'est le droit patrimonial qui est cédé par contrat à l'éditeur, alors que l'auteur conserve un droit moral sur son oeuvre, qui lui garantit notamment, le respect de la présentation logique des ouvrages. Avec la numérisation, qui entraîne une dématérialisation de l'oeuvre, et qui permet un nombre illimité de manipulations, quelle réalité va désormais recouvrir le droit moral ?

L'éditeur, se prévaut, par ailleurs, d'un droit propre, fondé sur son travail éditorial, même lorsque l'oeuvre est tombée dans le domaine public, afin de se protéger de toute concurrence déloyale. La reconnaissance de ce droit matériel par la BNF, rendrait

⁴⁶Industries culturelles et nouvelles techniques. Rapport de la Commission présidée par Pierre Sirinelli, juin 1994

l'autorisation de l'éditeur nécessaire dans presque tous les cas, et entraînerait une rémunération.

Il faut distinguer deux types d'interlocuteurs dans les négociations avec la Bibliothèque nationale de France. Les éditeurs d'une part, qui sont représentés par deux organismes, le Syndicat national de l'édition (SNE), et la Société des gens de lettres-Société civile des auteurs multimédia (SGDL-SCAM). Et les auteurs d'autre part, qui sont représentés par plusieurs organismes : le SPADEM, l'ADAGP, la SDI, le SACD, et le SEM⁴⁷.

Un constat s'impose : le grand nombre de partenaires précédemment cités, auxquels il faut ajouter les représentants des bibliothécaires, et les ayants-droit des auteurs décédés qui se prévalent d'un droit moral sur les oeuvres, nuit au consensus, dans la mesure où les intérêts en présence sont parfois contradictoires. En outre on peut s'interroger sur l'aspect représentatif d'un partenaire comme le SNE, qui en tant que syndicat professionnel ne représente qu'une partie de la profession.

Le débat qui a lieu actuellement concernant les solutions juridiques et les solutions contractuelles qui doivent s'appliquer dans la perspective de la création d'un fonds numérique, est l'occasion de rappeler, que, d'une part toutes les oeuvres ne sont pas protégées par le droit d'auteur, et d'autre part, que dès lors qu'il n'y a pas de reproduction intégrale des oeuvres, il est possible de faire appel au droit de citation, qui est une exception au droit patrimonial de reproduction. Ce droit repose essentiellement sur la notion de brièveté de la citation, une notion qui on le voit bien peut faire l'objet de bien des interprétations.

2.3.2.2 La reconnaissance d'un droit à la numérisation

Parmi les grands principes du droit d'auteur, il y a le droit moral qui, comme nous l'avons vu, concerne le respect du nom des ayants-droit et de l'intégrité de l'oeuvre, mais aussi le droit patrimonial. Ce dernier soumet la numérisation à une autorisation préalable, sauf lorsque celle-ci est destinée aux seuls fins de conservation. Les différentes conventions qui ont été signées à ce jour entre la BNF et ses partenaires consacrent ce principe.

⁴⁷Pour les différents sigles et acronymes, se reporter au glossaire

Le protocole d'accord signé le 4 novembre 1991 entre la BDF, le SNE et les sociétés d'auteurs marque le lancement du programme de numérisation. Cet accord est une autorisation préalable qui vise à établir un certain nombre de garanties vis à vis du monde de l'édition afin d'éviter tout contentieux juridique. Le principe de la numérisation étant accepté par bon nombre d'éditeurs (certains y sont toutefois résolument hostiles), il faudra attendre 1992 pour que soit signée une convention type entre la Bibliothèque de France, le SNE, les éditeurs, et les sociétés d'auteurs. Il s'agit d'une autorisation technique, qui autorise l'Etablissement public de la bibliothèque de France à numériser 50 % des 100 000 ouvrages concernés, pendant une période exploratoire qui doit prendre fin avant l'ouverture de la bibliothèque. Cette convention consacre le principe d'un droit à la numérisation, sur tous les textes destinés au public, de 80 centimes la page auquel les différents ayants droit renoncent au cours de la période expérimentale. Désormais, le principe du droit à la numérisation contre rétribution est acquis. Il reste toutefois à définir : "*...un contrat-cadre de collecte de répartition des droits d'auteur et d'éditeur, ainsi qu'un protocole de suivi et de contrôle de ces dispositions.*"⁴⁸.

Il est intéressant de souligner que certains éditeurs ont refusé de signer cette convention, soit parcequ'ils y étaient opposés, soit parceque tout en l'approuvant, ils préféreraient attendre l'étape successive, c'est à dire la convention définitive qui devra définir précisément les modalités de la numérisation et établir qui sera titulaire des droits sur le fonds numérique ainsi constitué. Du point de vue de la rémunération, la notion de numérisation est ambiguë, car elle semble à la fois porter sur la saisie du texte et sur les opérations offertes par le PLAO : représentation sur écran, reproduction sur papier, déchargement sur disquette.

Un parallèle peut-être établi entre le débat qui porte sur la photocopie et celui qui porte sur la numérisation, en effet, dans les deux cas, les éditeurs ont le net sentiment d'être floués. La reconnaissance du droit à la photocopie soumis à une autorisation préalable et à une rémunération des éditeurs, avait été reconnu par un protocole d'accord signé par le ministère de la Culture et de l'Education nationale avec le Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), le SNE et les principales sociétés d'auteurs concernées⁴⁹. Aujourd'hui ce droit qui autorisait les photocopies faites dans les établissements d'enseignement en contrepartie de rémunérations (11 francs par

⁴⁸Numérisation : accords entre la BDF, les auteurs, les éditeurs, p. 52

⁴⁹Photocopies dans les établissements d'enseignement. Protocole d'accord entre le CFC et le ministère de la Culture

étudiant, par an) est dénoncé pour des raisons budgétaires. Le gouvernement souhaite d'ailleurs proposer, à la session d'automne, un projet de loi réglementant le droit de photocopier.

Dans sa partie concernant les nouvelles techniques, le droit d'auteur et les droits voisins, le rapport Sirinelli traite des conséquences des nouvelles technologies sur l'utilisation des oeuvres. Par utilisation, il faut entendre aussi bien la consultation que l'exploitation des oeuvres. La consultation du produit multimédia soulève le problème du droit de représentation. Le rapport souligne qu'une partie de la doctrine retient l'application du droit de représentation, mais il préconise une analyse plus fine, fondée sur une distinction selon la nature des oeuvres et leur mode de diffusion. Par ailleurs, le code de la propriété intellectuelle distingue comme composante du droit d'exploitation⁵⁰, d'une part, le droit de reproduction, c'est à dire : le changement de support, qui concerne les photocopies et la numérisation.

En effet, il :

"consiste dans la fixation matérielle de l'oeuvre par tous les procédés qui permettent de la communiquer au public d'une manière indirecte..."⁵¹

Et il distingue, d'autre part, et le droit de représentation qui :

"consiste dans la communication de l'oeuvre au public par un procédé quelconque, et notamment :

1° Par récitation publique, exécution lyrique, représentation dramatique, présentation publique...

2° Par télédiffusion..."⁵²

La lecture d'un livre ne fait pas appel à la notion de représentation contrairement à la lecture d'un écran. Ce dernier étant le média par lequel a lieu la représentation. Il semble difficile de pouvoir envisager le cumul des droits de reproduction et de représentation, l'une des solutions juridiques pour faciliter la suite des négociations consisterait peut-être à ne reconnaître que le droit de reproduction. C'est toutefois par des solutions contractuelles que sera obtenu le règlement du dossier de la numérisation, en effet, d'après les conclusions du rapport Sirinelli, la réforme du droit d'auteur ne s'impose pas dans l'immédiat.

⁵⁰Code de la propriété intellectuelle, article L. 122-1

⁵¹*idem*, article L. 122-3

⁵²*ibid.*, article L. 122-2

2.3.2.3 Les solutions contractuelles

Le principe de la rémunération des ayants-droit étant acquis, et la solution de faire payer les usagers selon la formule du service ajouté, deux interrogations demeurent. En premier lieu, il s'agit de s'interroger sur les modalités de cette rémunération :

-au forfait, en une seule fois ?

-ou bien au réel, en fonction de la consultation effective du document ?

Il faut aboutir à une pondération des rémunérations grâce à un système de gestion informatique qui comptabilise les déchargements sur disquette et les impressions des "consultations". Il est essentiel de se prémunir contre la reproduction intégrale du document. C'est de notre point de vue un vœu pieux dans la mesure où le lecteur peut aisément contourner cette difficulté en reproduisant un ouvrage progressivement, d'un jour sur l'autre par exemple. Il faudra par ailleurs, songer à contrôler la consultation du fonds numérique de la BNF à partir des pôles associés, dès lors que les différents représentants de l'édition auront accepté le principe de la transmission de données à distance. L'évolution de la technologie, les exemples anglo-saxons, et en particulier américain, de transmission à distance des textes numérisés, et les perspectives de contrats qui y sont liées, sont autant d'arguments qu'il faut opposer à la position frileuse, due à la crainte de piratage des oeuvres, des éditeurs et des ayants-droit français.

D'autre part, il faut prendre garde à ne pas percevoir plus d'argent que les ayants-droit. Jusqu'à présent, la Bibliothèque nationale de France a refusé de reconnaître aux éditeurs un droit quelconque sur le fonds numérisé, mais le problème reste posé qui peut prétendre aux droits sur le fonds numérique qui se constitue ?

Avec la numérisation, certains documents ne seront plus empruntés, ni photocopiés, désormais ils seront sélectionnés, consultés, et déchargés sur une disquette, voire sortis sur imprimante. Une directive communautaire reconnaît à l'auteur " Le droit exclusif d'autoriser ou d'interdire la location et le prêt"⁵³, mais aussi la possibilité pour les Etats membres de déroger à ce droit exclusif "...à condition que les auteurs au moins obtiennent une rémunération au titre de ce prêt. Ils ont la faculté de fixer cette rémunération en tenant compte de leurs objectifs de promotion culturelle"⁵⁴ Le

⁵³Directive 92/100/CEE du Conseil, du 19 novembre 1992, relative au droit de location et de prêt et à certains droits voisins du droit d'auteur dans le domaine de la propriété intellectuelle, art. 2 § 1

⁵⁴*idem*, article 5 § 1

gouvernement ne peut pas faire l'économie d'une loi sur le sujet, afin de clarifier la situation. Les conflits qui opposent les différents acteurs des métiers du livre et qui concernent le débat sur la numérisation ont tendance à faire passer au second plan une donnée essentielle : on ne peut pas tout numériser. C'est ainsi que ne pouvant numériser l'intégralité de son fonds, une bibliothèque de recherche se doit de faire des choix quant aux documents qu'elle souhaite numériser

2.3.3 Quels documents numériser pour la bibliothèque de recherche ?

La bibliothèque de recherche de l'Université Paris Dauphine compte exploiter la numérisation des documents, afin de les rendre accessibles en ligne sur le réseau local mais aussi lorsque ce sera possible de façon à ce qu'il puissent être consultés à distance. Parmi les documents concernés par ce projet il faut distinguer les périodiques des working papers.

2.3.3.1 La numérisation des sommaires de périodiques

Pour répondre aux besoins des enseignants et des étudiants, la bibliothèque de Dauphine photocopie actuellement un grand nombre de sommaires de périodiques français et étrangers. La plupart de ces périodiques font partie des 575 titres destinés à la bibliothèque de recherche. La pratique de la photocopie des sommaires vise à faciliter les recherches des usagers et elle leur évite de consulter des banques de données bibliographiques en ligne comme DOGE. Désormais, grâce à l'exploitation du BPO, bon nombre de photocopies de sommaires de périodiques en langue anglaise seront inutiles. Les périodiques français, ne figurent pas dans le BPO. C'est pourquoi, il est envisagé de numériser les sommaires et de créer ainsi une base de données de sommaires qui puisse être consultée en réseau local, dans un premier temps, à partir de la bibliothèque, mais aussi des centres de recherche et des bureaux des professeurs. L'objectif fixé à terme est de permettre aux lecteurs de localiser les articles et de passer les commandes pour en obtenir une copie. Les contraintes juridiques qui pèsent sur le droit d'auteur nécessitent une autorisation préalable du directeur de la publication du périodique dont on souhaite numériser le sommaire. En effet, si le contrat passé entre l'auteur et le directeur de la publication ne concerne que l'édition l'autorisation

préalable permet d'éviter toute suspicion de concurrence déloyale. Il semblerait que cette autorisation puisse être donnée systématiquement à titre gracieux.

La numérisation des articles n'est pas envisagée en raison de l'état actuel des négociations entre la BNF et les éditeurs, mais aussi en raison des coûts et de la somme de travail qu'elle requiert. Les différentes étapes de ce travail consisteraient à :

- choisir avec les chercheurs les articles
- les numériser à l'aide d'un scanner (transformant ainsi les images en points)
- analyser ces points à l'aide d'un logiciel qui les transforme en code ASCII

2.3.3.2 La numérisation des working papers

Il s'agit de mettre en réseau l'ensemble des publications des centres de recherche. Dans cette perspective, la concertation avec les chercheurs s'impose, ceux-ci sont attachés, parfois, à une diffusion confidentielle de leurs publications. En revanche, lorsque le problème de la diffusion restreinte ne se pose pas, il est fréquent, qu'ils tiennent par principe à commercialiser directement leurs travaux.

Dans le souci de développer une bibliothèque virtuelle, et de faire connaître les travaux de l'Université, il est possible d'appréhender la numérisation des working papers, selon deux options distinctes. Une première solution consisterait à participer au catalogue de l'Université de Warwick⁵⁵. La bibliothèque de l'Université de Warwick a constitué depuis vingt ans une importante collection de documents illustrant l'état de la recherche et dont la vocation est d'informer et de susciter des commentaires avant la publication définitive. Warwick, annonce les documents dans son catalogue et en assure la diffusion de copies aux lecteurs.

Cette liste existe sur support papier, mais aussi en ligne par cticce@bristol.ac.uk, ou par w.papers@libris.lib.warwick.ac.uk, elle recense les working papers en économie-gestion que la bibliothèque peut fournir.

Une deuxième solution serait la participation au catalogue de Warwick dès lors que leur programme de numérisation du fonds de working papers sera mené à bien. Cela permettrait à Dauphine d'envoyer ses propres productions en économie-gestion pour qu'elles y soient numérisées et puissent être accessibles de partout dans le monde à partir d'INTERNET. Bien plus intéressante que la première solution, cette dernière permettrait non seulement de faire connaître l'excellence des travaux des centres de

⁵⁵University of Warwick library, working papers in economics and management

recherche en économie et en gestion, mais de rendre accessibles ces documents à moindres frais, puisque le travail de numérisation n'est pas du ressort de la bibliothèque de Dauphine.

En revanche, pour les travaux des centres de recherche en mathématiques, il serait possible d'envisager une numérisation sur place. La bibliothèque dispose du matériel qui pourrait permettre une telle opération. Toutefois, la situation de sous effectif dans laquelle se trouve le Service commun de la documentation et l'absence d'un personnel qualifié qui soit en mesure de réaliser la numérisation, compromet la réalisation de ce projet. La bibliothèque a d'autres priorités dans l'immédiat, mais le traitement des working papers est un sujet de réflexion qui mérite toute notre attention, dans la mesure où il faudrait parvenir à les distinguer plus nettement des périodiques. L'assimilation des working papers aux périodiques est de plus en plus marquée ; en effet, ils sont annoncés dans le CCN, et noyés dans la masse des périodiques en libre accès de la bibliothèque de recherche, en raison du classement alphabétique. La numérisation apparaît comme la meilleure solution pour mettre en valeur le fonds des working papers et de souligner sa spécificité propre (plus proche de celle de littérature grise que de celle de périodique). C'est par ailleurs une étape essentielle dans la constitution d'une bibliothèque immatérielle, les contraintes juridiques pouvant être assouplies en raison de la nature des interlocuteurs moins sensibles a priori à la notion de profit matériel.

Conclusion de la deuxième partie

S'interroger sur les missions d'une bibliothèque de recherche, et les moyens mis en oeuvre pour y parvenir, nous amène au constat suivant : une bibliothèque de recherche performante est une bibliothèque virtuelle. Les outils qu'elle développe doivent permettre à l'utilisateur d'avoir accès à une information pertinente dans les délais les plus brefs. Si elle n'a pas d'obligation de résultats, la bibliothèque doit avoir une obligation de moyens. Le rôle traditionnel de la bibliothèque comme outil d'apprentissage reste dévolu à la bibliothèque de premier et second cycles, alors que l'espace recherche doit se positionner comme un laboratoire d'apprentissage des nouvelles technologies. Dans cette optique, elle doit guetter les évolutions technologiques et y participer si l'occasion se présente. Il est certain que l'installation des postes de lecture assistée par ordinateur au sein des bibliothèques de recherche n'aura pas lieu dans l'immédiat. Toutefois, si ce

n'est pas pour tout de suite, il faut préparer le terrain, faire comprendre aux usagers qu'il est certes intéressant d'avoir accès à une collection sur support papier, mais que c'est encore mieux d'y avoir accès par un micro-ordinateur, qu'il est impossible, financièrement, d'acheter toute la production éditoriale, ne fût-ce que dans un seul domaine de recherche (si petit soit-il), et qu'en conséquence il vaut mieux investir dans les moyens d'accès aux différentes sources d'information.

L'adhésion éventuelle de la bibliothèque de Paris-Dauphine aux pôles associés de la BNF permettrait d'établir un partenariat technique et scientifique qui faciliterait la constitution d'un fonds numérisé, permettrait le développement des postes de lecture assistée par ordinateur dans l'espace recherche, et assurerait le développement rapide d'une véritable bibliothèque virtuelle qui corresponde aux besoins des chercheurs.

3 Les besoins du public de troisième cycle de la bibliothèque de recherche

La création d'un espace recherche au sein de la bibliothèque universitaire de Paris-Dauphine a donné lieu, à une concertation entre enseignants et conservateurs dans le cadre des réunions du Conseil d'administration, du Conseil scientifique et du Conseil de documentation, une collaboration s'est amorcée, par la suite, pour la constitution du fonds. Ce nouvel espace s'adressant aux chercheurs dans leur ensemble, et non seulement aux enseignants-chercheurs, il nous a semblé intéressant de déterminer les attentes des étudiants de troisième cycle filière recherche (DEA et doctorants), qui représenteront la part la plus importante du public. Il s'agissait de définir leurs attentes par rapport à des services précis, à des outils bibliographiques, et à l'aide dont ces usagers souhaitaient bénéficier pour exploiter l'ensemble des ressources de la bibliothèque de recherche.

3.1 Méthodologie

L'objectif de ce questionnaire est de déterminer si la demande des étudiants de troisième cycle filière recherche doit être satisfaite par des outils spécifiques qui vont contribuer à la qualité de leur travail. Afin de répondre à cette question, nous avons émis trois hypothèses :



1) La bibliothèque de recherche doit offrir des services performants adaptés aux besoins des étudiants

2) L'autonomie du chercheur passe par l'apprentissage des outils de la bibliothèque de recherche. Cet apprentissage ne peut se faire que par le biais des bibliothécaires.

3) Les services d'INTERNET, et en particulier l'interrogation des banques de données en ligne, sont méconnus de l'ensemble des chercheurs, et en particulier des étudiants de troisième cycle filière recherche. C'est à la bibliothèque de recherche qu'il appartient de promouvoir ce nouveau produit.

La question centrale qui fait l'objet de cette enquête concerne une population bien définie : les étudiants en filière recherche. La bibliothèque de Dauphine comme bon nombre de bibliothèques parisiennes, d'ailleurs, accueille les étudiants d'autres campus, cette tradition sera maintenue dans la bibliothèque de recherche qui se veut ouverte sur l'extérieur. C'est pourquoi nous n'avons pas limité notre enquête aux étudiants inscrits à Paris-Dauphine. Les questionnaires ont été soumis aux étudiants présents dans la bibliothèque les 26, 27 et 28 juillet, trois jours avant la fermeture de la BU pour les vacances d'été. Le choix de ces dates s'est fait en fonction de deux impératifs. En tout premier lieu, l'avancement de notre réflexion sur les outils d'une bibliothèque de recherche ne permettait pas la diffusion du questionnaire dès les premiers jours du stage. D'autre part la rentrée universitaire des étudiants de troisième cycle n'a lieu à Dauphine qu'à la fin du mois de novembre bien après la reprise des cours à l'ENSSIB. Il était donc indispensable de soumettre ces questionnaires à une période où la bibliothèque était encore fréquentée par le public visé, d'autant plus que le nombre des étudiants fréquentant la bibliothèque avait déjà commencé à décroître en raison des vacances. Afin de recueillir le maximum de réponses, nous avons passé personnellement le questionnaire, et sommes restés en présence des étudiants lors de sa diffusion.

Le questionnaire se compose de quatre parties. La première partie comporte une série de questions sur la situation personnelle de l'enquêté. Ces questions visent à identifier les étudiants sur le plan socio-démographique (sexe, âge,...) et définir un certain nombre de critères supposés discriminants (diplôme universitaire le plus élevé, dernier diplôme obtenu, lieu d'obtention, possession d'un micro-ordinateur,...). La deuxième

partie se compose d'une série de questions visant à déterminer les documents et les services que les étudiants souhaitent trouver dans la bibliothèque de recherche tout en tenant compte des pratiques qu'ils ont actuellement dans la bibliothèque centrale (taux de fréquentation de la bibliothèque, fréquence d'utilisation des services proposés). La troisième partie a pour but de caractériser l'usage d'outils spécifiques : les bibliographies et les CD-Roms. La dernière partie, enfin, concerne l'utilisation du réseau INTERNET, il s'agit d'obtenir des informations relatives à la connaissance du réseau (connaissiez-vous INTERNET ?) et des services proposés qu'ils estiment essentiels à leur activité de recherche.

Nous avons choisi de poser les questions sous trois formes différentes :

- La forme fermée qui permet de répondre selon des réponses préétablies soit d'après le choix oui/non, soit d'après un choix de propositions multiples, soit d'après une échelle de chiffres correspondant par exemple à (très souvent, souvent, régulièrement, rarement, jamais).

- La forme ouverte pour laquelle les réponses ne sont pas préétablies, mais enregistrées telles quelles, et dont le but est favoriser l'expression personnelle.

- La forme mixte "*avec une première partie fermée et une seconde ouverte ; cette dernière approchant le sens de la réponse fermée*"⁵⁶, traduite par exemple dans la question suivante :

Accepteriez-vous que certains ouvrages de la bibliothèque de recherche soient exclus du prêt ? Oui, non. Si oui, lesquels ?

La plupart des questions sont fermées, mais nous avons eu abondamment recours à des questions mixtes, et nous avons introduit à quatre reprises des questions ouvertes (7, 9, 25, 44). Dans la perspective d'exploiter ce questionnaire à l'aide du logiciel MODALISA, nous n'avons pas eu recours à des tableaux pour formuler nos questions. En effet, le logiciel ne permet pas une exploitation aisée de ces tableaux et leur lecture peut parfois paraître complexe pour la personne à laquelle est soumis le questionnaire. Les résultats de l'enquête doivent être considérés avec prudence, en effet bien que le nombre de questionnaires récoltés est suffisant (37) pour en tirer des statistiques fiables (33, nombre minimal de la dispersion goosienne), le questionnaire n'a pas été testé, et a soulevé de ce fait des ambiguïtés dans la compréhension de certaines questions. Dans ces conditions, nous n'avons pas jugé nécessaire de pratiquer une réduction des données saisies, ni de mettre en évidence des paramètres de tendance ou

⁵⁶François de Singly, L'enquête et ses méthodes : le questionnaire, p. 69

de dispersion⁵⁷. Toutefois, ce questionnaire, nous donne une idée des attentes des étudiants de la filière recherche quant aux outils et aux services qu'ils jugent nécessaires au sein de la bibliothèque de recherche.

⁵⁷Réduction des données : travailler sur un nombre conventionnel de données ne correspondant pas à la réalité brute. Paramètres de tendance : ils permettent d'exploiter les données sur la valeur médiane, non influencée par des valeurs extrêmes ou les non réponses. Paramètres de dispersion : Ils sont étudiés à partir des écarts des différentes valeurs observées par rapport à leur moyenne, ou en renforçant la lisibilité des écarts par leur variance, pour obtenir des écarts types

3.2 Exploitation des résultats

Lors de la distribution du questionnaire, certaines imperfections sont apparues, en plus des ambiguïtés relatives à la compréhension de certaines questions, dues notamment à des redondances. Ainsi, la question 4 et la question 10 sont des redites, et la question 3 n'est pas assez explicite : s'agit-il du diplôme le plus élevé qui a été obtenu ou qui est en cours ? Le problème de la compréhension s'est posé aussi pour la question 32, car elle aurait dû être introduite par une question filtre du type Avez-vous suivi une formation aux techniques documentaires ? Oui, non. En l'absence de cette question, les répondants ont été un peu déroutés, fallait-il répondre non ?, sauter la question ?

Comme conséquences inévitables d'une formulation approximative, sont apparues certaines ambivalences sur l'interprétation des réponses. Le cas le plus significatif est celui qui résulte d'une absence de réponse à la question 26 (variable e) et de la réponse "jamais" à la question 27. En effet, il est légitime de penser que l'étudiant qui n'a pas répondu à la question 26 n'a jamais utilisé les CD-Roms, mais dès lors qu'il répond à la question suivante et en particulier en cochant la dernière variable, on peut s'interroger. L'absence de réponse traduit-elle un oubli ? Et dans ce cas le répondant très expérimenté est autonome dans l'utilisation des CD-Roms. Ou bien, la réponse jamais confirme-t-elle l'hypothèse selon laquelle le répondant ne consulte jamais les CD-Roms ?

Des imperfections sont aussi apparues dans la conception des modalités, c'est ainsi que pour la question 29, nous aurions dû prévoir une entrée : "recopiées à la main", cet oubli nous a forcé à créer cette modalité a posteriori.

D'autre part une question aurait mérité d'être posée : Si vous n'êtes pas étudiant à Dauphine pour quelle raison fréquentez vous sa bibliothèque ? On pourrait nous faire grief, enfin, de ne pas avoir posé de questions sur la concurrence exercée par l'espace de recherche vis à vis des centres de recherche, mais nous avons jugé que ce point ne pouvait pas être perceptible au niveau des étudiants.

Les 11 premières questions concernent l'identification de la population, elles portent sur le sexe (1), l'âge (2), le diplôme universitaire (3). Les questions concernant l'origine universitaire des étudiants, le lieu d'obtention du diplôme le plus élevé et le diplôme en préparation à Dauphine coexistent (5, 6, 7, 8, 9) car elles permettent d'affiner le profil de l'étudiant qui fréquente la bibliothèque. En effet, non seulement les deux tiers des étudiants de DEA proviennent d'autres universités, mais surtout, la réputation de

Dauphine draine dans la bibliothèque un public hétérogène en quête de documentation. Quant à la onzième question, elle permet de distinguer parmi les étudiants ceux qui sont supposés avoir une pratique plus approfondie de l'outil informatique.

La première hypothèse selon laquelle, la bibliothèque de recherche doit offrir des services performants adaptés aux étudiants est traitée par les questions 12 à 25. Pour traiter cette question, nous avons considéré deux variables. La première concerne la fréquentation de la bibliothèque : plus on fréquente la bibliothèque, plus on en connaît et utilise les services. Nous avons cherché à recueillir les faits et les comportements concernant les pratiques des services de la bibliothèque centrale, en présupposant que plus on fréquente la bibliothèque, plus on en connaît les services. La deuxième variable concerne l'efficacité des services. Elle vise à identifier les services les plus appropriés et à déterminer si les étudiants souhaitent bénéficier dans le nouvel espace recherche des mêmes services qu'en bibliothèque centrale. Nous avons recueilli leur opinion sur les services qu'ils estiment indispensables au sein de la bibliothèque de recherche. La dernière question est ouverte pour permettre à l'interviewé de donner le plus d'informations sur un service considéré comme primordial dans la bibliothèque de recherche : le bureau d'orientation bibliographique.

Dans la seconde hypothèse, nous présupposons que l'autonomie du chercheur passe par l'apprentissage des outils. Cet apprentissage ne pouvant se faire que par le biais du bibliothécaire. C'est sur des outils précis, dont certains existent par ailleurs dans la bibliothèque centrale, que nous allons tester cette hypothèse à partir de trois variables : la maîtrise des outils généraux, la connaissance des outils spécifiques (produits bibliographiques et documentaires), et les attentes vis à vis de l'environnement.

La troisième hypothèse porte sur l'exploitation d'un outil novateur qui offre des possibilités de recherche très supérieures à celles fournies par des outils devenus désormais classiques comme les CD-Roms. Dans cette dernière partie du questionnaire, nous avons essayé d'évaluer la proportion des étudiants en filière recherche qui connaissent INTERNET et de déterminer les services qui leur semblent les plus utiles. En effet, il nous semble qu'il appartient à la bibliothèque de recherche de promouvoir ce nouveau produit. Deux questions filtres ont été introduites (38, 40), elles permettent de distinguer parmi les étudiants ceux qui connaissent INTERNET de ceux qui ne le connaissent pas, mais d'évaluer aussi la connaissance des services proposés sur le réseau et en particulier, l'accès aux documents électroniques. La dernière question est une question ouverte qui permet à l'étudiant interviewé

d'exprimer des remarques personnelles quant aux documents et aux services indispensables à une bibliothèque de recherche.

3.2.1 Tris, croisements et corrélations

Composé de 44 questions, ce questionnaire permet de réaliser 946 croisements⁵⁸. Nous ne ferons pas tous ces croisements systématiques, en effet, certains seraient soit inutiles, soit non pertinents dès lors que les réponses sont très explicites.

3.2.1.1 Les réponses explicites

Ainsi la question 14 par exemple, nous montre que la quasi-totalité de la population interrogée souhaite bénéficier au moins des mêmes services que ceux offerts dans la bibliothèque centrale. La totalité des étudiants interrogés, à l'exception de deux d'entre eux, ont connu des recherches infructueuses au sein de la bibliothèque. La théorie selon laquelle la formation aux techniques documentaires est insuffisante est confirmée (question 32), puisque parmi les sept personnes à avoir suivi une formation aux techniques documentaires, deux seulement ont été formées aussi bien à la recherche en ligne qu'à la recherche bibliographique traditionnelle.

La valorisation du fonds des working papers fait l'unanimité, ou presque, puisque 35 étudiants considèrent qu'il faut valoriser ces collections.

L'exploitation de la question 34 est particulière dans la mesure où il est moins intéressant de connaître sous quelle appellation sont connus les working papers (répartition des réponses entre les variables), que de souligner le nombre d'étudiants (14) qui n'ont jamais consulté ce type de documents. Pour quelle raison ? Ignorent-ils ce qu'est un working paper ? Ignorent-ils l'existence de ce fonds à la BU ? La collection de la bibliothèque correspond-elle à leurs besoins ? Le questionnaire ne permet pas d'apporter des réponses à ces questions, mais il souligne l'urgence d'une réflexion sur le sujet. Autre évidence : la méconnaissance d'INTERNET puisque seulement quatorze répondants sur trente-sept connaissent ce produit.

⁵⁸ $k*(k-1)$ k étant la somme des questions

La question 27, pour sa part, contredit la thèse selon laquelle le recours aux moniteurs est un comportement fréquent de la part des étudiants de troisième cycle. En effet, seulement six répondants reconnaissent avoir "souvent" recours à l'aide des moniteurs. L'ensemble des réponses se répartit de la façon suivante : les non réponses (6), les réponses pour la variable "jamais" (9), les réponses pour la variable "rarement" (9) et les réponses pour la variable "parfois" (7). Une annotation, soulignant la relative "incompétence" des moniteurs dans certains domaines, portée en marge de l'un des questionnaires est une indication à prendre en compte pour l'amélioration de ce service.

Parmi les réponses explicites il faut compter celles apportées par les questions ouvertes, et en particulier par les questions 25 et 44.

La question 25⁵⁹ est une question ouverte à laquelle seulement 16 étudiants ont répondu. Le taux de réponse (43,24%) semble contredire l'hypothèse selon laquelle le bureau d'orientation bibliographique est un outil essentiel dans une bibliothèque de recherche. Les réponses montrent que les chercheurs souhaitent obtenir des renseignements aussi bien sur le fonds de la bibliothèque et notamment sur les périodiques (consultation des sommaires), les thèses et les working papers, que sur la production éditoriale du domaine de recherche. Les chercheurs souhaitent connaître les dernières acquisitions de la bibliothèque, voire y être associés. Il faut aussi souligner le besoin de renseignements pratiques : utilisation des CD-Roms et des banques de données. Ces derniers renseignements devraient pouvoir être fournis par les assistants de documentation et ne pas être du ressort du bureau d'orientation bibliographique. Il est intéressant de souligner que les réponses apportées à cette question recoupent en partie les réponses apportées à la question 44⁶⁰.

C'est ainsi que ces réponses⁶¹ font état du souhait de voir une amélioration du fonds des working papers qui est "pauvre et peu accessible", et de pouvoir connaître l'état détaillé des commandes en cours. Parmi les autres réponses, il faut distinguer celles que nous qualifierons d'épidermiques car il s'agit plus de récriminations que de suggestions ("personnel agréable", "surveiller les collections des périodiques et racheter les numéros manquants", "apporter une attention plus soutenue aux besoins

⁵⁹Quels renseignements souhaitez-vous que le bureau d'information de la bibliothèque de recherche puisse vous donner ?

⁶⁰Vous pouvez formuler ici toute remarque personnelle concernant les documents ou les services qui vous semblent indispensables à la bibliothèque de recherche :

⁶¹Dix personnes seulement ont répondu à cette dernière question

des chercheurs de maths") et qui pour certaines, ne nous semblent pas fondées. Il nous semble intéressant au contraire de souligner que l'ensemble des suggestions faites par les étudiants interrogés fait partie des caractéristiques de la bibliothèque de recherche. En effet, le libre accès aux périodiques, la réduction de la durée de l'emprunt des ouvrages et la volonté de responsabiliser les lecteurs en leur permettant d'accéder à la bibliothèque en dehors des heures d'ouverture, font partie des propositions qui ont été adoptées pour le fonctionnement du nouvel espace. La possibilité de pouvoir consulter les sommaires sur support informatique a été évoquée. Sans doute plus longue à mettre en place, elle fera toutefois partie bientôt des services proposés par la bibliothèque de recherche

La question 28 est inexploitable dans le cadre d'un croisement, toutefois elle présente un intérêt certain pour la mise en réseau local des CD-Roms dans la mesure où elle pourrait servir à déterminer ceux qui sont très souvent demandés, et par là même susceptibles d'être mis en réseau en priorité. Les CD-Roms les plus couramment utilisés sont : MYRIADE (25), CD-THESES (20), DIANE (10), et ABI-INFORM (9). Soulignons par ailleurs, que la bibliographie américaine ABI-INFORM, tout en étant dans le peloton de tête, n'est pas la première à être citée.

Lors de la conception du questionnaire, la réflexion aurait dû être menée avec plus de rigueur sur la nature des réponses : "réponses uniques", "réponses multiples". Et en particulier sur le choix des réponses multiples, il aurait fallu déterminer le nombre maximum de réponses possibles. C'est au moment des tris que cette faiblesse s'est faite sentir, lors de la saisie sur MODALISA.

3.2.1.2 Les tris

Parmi les tris à plat, il est intéressant d'analyser les réponses à la question 24 :

ACTUELLEMENT QUEL TYPE DE RENSEIGNEMENTS ETES VOUS SURTOUT AMENE A DEMANDER AU BUREAU D'INFORMATION ?	REPONSES	POURCENTAGE
renseignements bibliogr.	18	37,50 %
utilisation catalogues	21	43,75 %
classement libre accès	3	6,25%
renseignements pratiques	1	2,08 %
autres	2	4,17 %
réponses non validées	3	6,25%
total des réponses	48	100,00 %

Les répondants pouvant répondre de 1 à 5 modalités, il apparaît clairement, que les catalogues sont les outils avec lesquels ils sont les moins familiers. Il aurait été intéressant de savoir si les renseignements demandés portent sur le contenu ou sur les techniques d'appropriation (comment s'en servir ?).

Un deuxième tri à plat, significatif, peut être obtenu pour la question 15 :

Quels sont le ou les services dont vous aurez le plus besoin en BR ?	REPONSES	POURCENTAGE
consultation libre accès	31	43, 66 %
prêt à domicile	25	35, 21 %
PEB	5	7, 04 %
photocopieuse	6	8,45 %
accès aux CD-Roms	4	5,64%
bureau d'information	0	0 %
autres	0	0 %
réponses non validées	0	0 %
Total interrogés	71	100,00 %

des réponses

A la lecture des chiffres présentés par ce tableau, on ne peut s'empêcher de remarquer que les services dont les interviewés estiment avoir le plus besoin en bibliothèque de recherche sont des services classiques (la consultation en libre accès et le prêt à domicile). Le chiffre concernant la photocopieuse mérite d'être souligné, les répondants ont-ils été influencés par les déboires de l'Université sur le problème du photocopillage ?

Enfin, l'accès aux CD-Roms n'est mentionné que par une minorité d'étudiants, quant au bureau d'information il fait figure de "lanterne rouge", puisqu'il n'est jamais cité. Bien que les résultats de ce questionnaire soient peu significatifs, en raison du faible nombre de questionnaires recueillis, il est intéressant de voir que la tendance qui se dégage concernant les choix des services de la recherche faits par les étudiants car ceux-ci ne correspondent pas aux choix effectués par les utilisateurs.

D'autres tris pourraient être effectués, notamment sur l'utilisation de la salle de recherche informatisée, sur le bureau d'information et sur le service du PEB. Toutefois, afin de vérifier nos hypothèses, nous avons été amenés à réaliser des tris croisés. Une ségrégation du public, c'est à dire, une définition de sous groupes de population, nous a semblé opportune, afin de réaliser certains tris significatifs. Nous avons ainsi distingué les étudiants de Dauphine de l'ensemble des répondants, les étudiants qui possèdent un micro-ordinateur, et les DEA des doctorants.

3.2.1.3 Les croisements

On pourrait concevoir des tableaux ayant pour variables indépendantes les différents sous groupes, et comme variable dépendante, par exemple, le fait de se sentir autonome dans la bibliothèque centrale.

Origine	Sentiment d'autonomie	
	oui	non
Dauphine	17	5
Extérieur	11	0

Le fait d'être étudiant à Dauphine est un élément qui n'intervient pas sur la notion d'autonomie au sein de la bibliothèque de recherche, les étudiants extérieurs à Dauphine ont plus le sentiment d'autonomie, peut-être sont-ils moins critiques ? Les

quatre répondants à ne pas avoir répondu à la question 30 sont des étudiants de l'université.

Dans certains cas pour les croisements il est inutile de garder les modalités qui contiennent trop peu de répondants. Ainsi pour la question 12, il est possible de réduire les 5 modalités en trois modalités : très souvent, souvent (pour une ; deux ou trois fois par semaine) et rarement pour (moins d'une fois par semaine ; très rarement). Le croisement de la variable dépendante concernant la fréquentation de la bibliothèque (question 12) avec une autre variable dépendante concernant l'utilisation de la recherche informatisée (question 13, variable e), nous permet de voir la corrélation qui existe entre le fait de fréquenter la bibliothèque et d'utiliser le service. Pour la question 13, nous avons procédé à la même réduction des modalités : très souvent, souvent (souvent, régulièrement), rarement (rarement, jamais).

Fréquentation bibliothèque

Utilisation de la recherche

informatisée

	très souvent	souvent	rarement
très souvent	6	5	5
souvent	3	2	9
rarement			7

L'utilisation du service de la recherche informatisée est lié à la fréquentation de la bibliothèque. Toutefois les gens qui utilisent le plus rarement ce service sont ceux qui fréquentent souvent la bibliothèque. Les gens qui utilisent très fréquemment le service sont ceux qui fréquentent très souvent la bibliothèque. Le nombre de questionnaires recueillis est encore une fois insuffisant pour en tirer des statistiques fiables et véritablement significatives.

Considérant l'hypothèse selon laquelle l'autonomie du chercheur passe par l'apprentissage des outils, nous pourrions supposer que le fait de posséder un micro-ordinateur facilite la maîtrise de certains outils, comme l'outil informatique ou le Minitel. Ainsi, nous pourrions croiser les questions 11 et 27 après avoir réduit le nombre de modalités de la question 27. La question 32 comporte 30 non-réponses qui peuvent être interprétées comme signifiant que **81% des répondants** n'ont suivi aucune formation que ce soit à la recherche bibliographique en général ou que ce soit à

la recherche informatisée. Quant à la question 34, ce n'est pas tant la répartition entre les variables qui est intéressante, mais plutôt le fait que près de **45% des étudiants** n'aient jamais entendu parler des working papers. Le croisement entre la question 35 et la question 36, nous permettrait d'affiner le type de valorisation souhaité par les répondants en ce qui concerne le fonds des working papers.

Trois questions portent sur l'autonomie des chercheurs dans la bibliothèque de recherche. Par autonomie il faut comprendre aussi bien la capacité à se débrouiller tout seul, c'est à dire aptitude à utiliser les outils à disposition, que la possibilité d'appropriation de ces outils (comme la mise en accès libre des périodiques, ou l'accès à la bibliothèque en dehors de la présence du personnel). Il y a actuellement dans la bibliothèque centrale un net sentiment d'autonomie traduit par les réponses à la question 30 (29 oui), mais en même temps une volonté affirmée d'être encore plus autonome dans le nouvel espace d'après les réponses à la question 31 (17 oui). La question 16 pour sa part faisait état d'un besoin d'autonomie quant aux recherches menées au sein de la bibliothèque.

La troisième hypothèse, selon laquelle c'est à la bibliothèque de recherche qu'il appartient de promouvoir INTERNET, nous permettrait, d'affiner les résultats marquant la préférence pour les CD-Roms par rapport aux raisons qui imposent ce choix, grâce au croisement de la question 39 (variable 1) avec la question 42.

3.2.2 Interprétation des résultats

Les hypothèses de départ se trouvent confirmées par les résultats du questionnaire. En ce qui concerne l'hypothèse 1, sur l'offre de services adaptés aux étudiants de la filière recherche, nous pouvons constater que les services les plus précieux pour les usagers sont ceux qui doivent apporter une aide personnalisée aux chercheurs. Partant de l'hypothèse selon laquelle la bibliothèque de recherche doit offrir des outils adaptés aux étudiants, il s'avère que tous les étudiants souhaitent bénéficier des mêmes services qu'ils connaissent actuellement dans la bibliothèque centrale à l'exception d'un seul étudiant qui mentionne le bureau d'information (question 14). Alors que la question 15 (variable f) nous indique que seuls **6 étudiants** estiment que le bureau d'informations leur sera utile dans la BR. Sur un thème similaire, la question 16 (variable a), nous indique que **24 étudiants** souhaitent être davantage aidés dans

l'utilisation des services. Il est assez paradoxal de constater la différence entre le nombre d'étudiants qui veulent être aidés et ceux qui estiment que le BOB leur sera de quelque utilité. Il est d'ailleurs significatif de voir qu'actuellement les étudiants qui utilisent ce service de façon régulière, souvent ou très souvent sont au nombre de **11**.

La disponibilité du document étant considérée comme essentielle dans l'espace recherche, il est intéressant de constater que **35 étudiants** ont connu la mésaventure de ne pas trouver les documents qu'ils cherchaient dans la bibliothèque centrale (question 17), alors que seulement 23 d'entre eux seraient choqués que la bibliothèque de recherche ne puisse pas leur fournir le document qu'ils demandent. Les questions 18 et 19 qui portent sur les causes de la non disponibilité du document sont inexploitable. Enfin, la définition des services adaptés diverge selon qu'elle est donnée par l'usager ou l'utilisateur.

Dans le cadre de l'hypothèse 2, la nécessité d'une formation se fait d'autant plus sentir qu'elle correspond à une forte demande, car l'autonomie du chercheur passe par l'apprentissage des outils, et en particulier des outils spécifiques (bases de données).

Pour la troisième hypothèse qui porte sur le rôle de la bibliothèque de recherche dans la promotion d'INTERNET, il apparaît très clairement qu'il s'agit d'un outil méconnu, qui pourrait faire l'objet comme le souhaitent les étudiants d'une formation particulière. Notre analyse reste au demeurant assez superficielle, car de nombreuses réponses n'ont pas été exploitées, en particulier en raison des difficultés rencontrées dans l'utilisation du logiciel MODALISA (difficultés apparaissant après la compilation, au niveau des analyses). Il aurait été souhaitable d'exploiter notamment les données portant sur l'identification des répondants. En conséquence, l'analyse manque de finesse. Cette enquête, nous a permis toutefois, de mesurer les difficultés qui surgissent dès lors qu'il faut élaborer un questionnaire, l'administrer et interpréter les résultats recueillis. Les résultats que nous avons obtenus, pourraient servir de base de comparaison à l'occasion de l'analyse d'un questionnaire à venir qui pourrait être administré dans les prochains mois aux usagers de la bibliothèque de recherche. Il s'agirait de voir si le nouvel espace répond à leurs attentes et d'évaluer le degré de satisfaction des chercheurs.

Conclusion

La nécessité d'une bibliothèque de recherche au sein du Service commun de la documentation de l'Université de Paris-Dauphine est incontestable, a-t-elle d'ailleurs jamais été contestée ?

A la fois vitrine de l'université et laboratoire d'application des nouvelles technologies de l'information, la bibliothèque de recherche se distingue par son public et ses outils. Performants, novateurs, de référence, tels sont les adjectifs qui pourraient qualifier les outils d'une bibliothèque de recherche. Mais ces caractéristiques risquent de demeurer sans effet, s'il n'y a pas d'adéquation entre l'offre de la bibliothèque et les besoins des usagers. En effet, à quoi peuvent servir ces produits ou ces services performants, s'il n'y a pas d'appropriation de la part du chercheur ?

Afin d'éviter ce décalage entre l'offre et les besoins réels du public, il faut, certes, envisager une collaboration entre les différents acteurs : usagers et utilisateurs, mais il faut surtout s'efforcer d'anticiper les besoins de ces derniers. C'est une tâche ardue, car il ne suffit pas de communiquer, il faut aussi se comprendre, expliquer, justifier. C'est dans ce contexte que nous suggérons la diffusion dans quelques mois d'un nouveau questionnaire auprès du public de l'espace recherche de Paris-Dauphine.

Les difficultés qui peuvent surgir tiennent peut-être au fait que les motivations des uns et des autres divergent (objectifs bibliothéconomiques, objectifs pédagogiques,...). Pôle de référence en raison de l'excellence de ses prestations, l'espace recherche doit se garder de devenir un club fermé, objet de passions et de ressentiment de la part de tous ceux qui en sont exclus. Au contraire, son articulation avec la bibliothèque centrale doit être accentuée par la rotation du personnel, la complémentarité des collections, l'évolution du fonds,...Mais il faut aussi, est c'est peut-être là l'essentiel, éviter de souscrire à toute velléité de bipolarisation entre une bibliothèque centrale et une bibliothèque de recherche en suscitant la création d'une bibliothèque professionnelle. Cette dernière réservée essentiellement aux étudiants de DESS, et qui en dépit d'objectifs différents aurait largement recours à bon nombre d'outils adaptés à la recherche. En ce qui concerne Dauphine, c'est peut-être l'occasion pour le personnel de la BU, de susciter une réflexion sur ce projet, qui serait la suite et l'achèvement du travail qui a été mené jusqu'à ce jour.

BIBLIOGRAPHIE

"BU d'hier et de demain : entretien avec André Miquel, professeur au Collège de France". *Bulletin des bibliothèques de France*, 1988, t. 33, n°5, p. 356-367.

BELBENOIT-AVICH, Pierre-Marie. "La bibliothèque électronique : bibliothèque de demain ou d'aujourd'hui ?". *Bulletin des bibliothèques de France*, 1993, t. 38, n°6, p. 60-65.

BISBROUCK, Marie-Françoise et RENOULT, Daniel. *Construire une bibliothèque universitaire*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1993.

CHARTRON, Ghislaine. "IST et réseaux électroniques de la recherche : quels enjeux ?", *Documentaliste-Sciences de l'information*, 1993, vol. 30, n°2, p. 72-78.

"CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHEQUES. *Rapport du président pour l'année 1992*

DUFOUR, Jean-Paul. "Les laboratoires franciliens se branchent sur le monde". *Le Monde*, 13 octobre 1993.

EDELMAN, H. "Redefining the academic library". *Library Journal*, January 1976, vol. 101 (1); p.53-56.

FENG, Yen-Tsai. "The research library : the task ahead". *Collection management*, 1992, vol.15 (3/4), p. 549-556.

FERE Consultants. *Audit opérationnel de la bibliothèque de l'Université de Paris IX-Dauphine. Rapport final : proposition dans une perspective à moyen terme*. Avril 1991.

FRAISSE, Emmanuel ; RENOULT. Daniel. "Les enseignants du supérieur et leurs bibliothèques universitaires". *Bulletin des bibliothèques de France*, 1994, t. 39, n°4, p. 18-25.

FRYE, Billy E. "The university context and the research library". *Library Hi Tech.*, 1992, vol.10 (4), p. 27-37.

GINGOLD, Monique ; DALMASSO, Marie-Christine. "Le prêt entre bibliothèques". *Bulletin de l'ABF*, 1994, n°163, p. 166-167.

HAUTES ETUDES COMMERCIALES. Institut supérieur des affaires. HEC Management. *Enquête statistique générale auprès des services documentaires des "Business schools européennes"*. Mars 1992.

HURD, Julie M. "The future of university science and technology libraries : implications of increasing interdisciplinarity". *Science and technology libraries*, 1992, vol. 13 (1), p. 17-32.

LATAILLADE, F. "La bibliothèque de l'Université de Paris sud, section pharmacie". *Bulletin des bibliothèques de France*, 1975, vol. 20, n°4, p. 149-159.

LEON, Annie ; TABOURIN, Francis. "Des CD-ROM en réseau : l'exemple de l'Université de Dauphine". *Documentaliste*, 1991, vol. 28, n°2, p.98-99.

LINE, Maurice B. "Preserving the eternal values of the research library in a throwaway age". *Library review*, 1991, vol. 40, n°2/3, p. 44-51.

LUPOVICI, Christian. "La fourniture de documents électroniques. L'expérience de l'INIST". *Bulletin de l'ABF*, 1994, n°163, p. 168-169.

MILLER, Ruth H. "From warehouse to gateway : a new university library and a new paradigm". *Library acquisitions : practice and theory*, 1993, vol. 17 (3), p.319-331.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA CULTURE. Direction de la programmation et du développement universitaire. Mission de la carte universitaire. *Université 2000*.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA CULTURE. Sous direction des bibliothèques. *Circulaire n° 92-378. Objet : Missions et fonctionnement des centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST)*. Paris, le 31 décembre 1992.

MIQUEL, André. *Les bibliothèques universitaires : rapport au ministre de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports*. Paris : La Documentation française, 1989.

RENOULT, Daniel. *Les bibliothèques dans l'Université*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1994.

RIOU, Béatrice. "Banques de données télérel : un paysage qui change". *Bases*, 1994, n°97, p. 9-11.

ROCHARD, Marie-France. "Quelle bibliothèque pour la recherche ? enquête auprès des chercheurs scientifiques de l'Université Claude Bernard - Lyon I". *Bulletin des bibliothèques de France*, 1984, t. 29, n°1, p. 26-31.

SALAUN, Jean-Michel. *Marketing des bibliothèques et des centres de documentation*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1992.

SAVAFI, Geneviève ; RENOULT, Daniel. "Usages et usagers d'une bibliothèque universitaire : bilan de trois enquêtes". *Bulletin des bibliothèques de France*, 1989, t. 34, n°6, p. 514-519.

SINGLY, François de. *L'enquête et ses méthodes : le questionnaire*. Paris : Ed. Nathan, cop 1992.

STEVENSON, Malcolm B. "Information and the academic community". *ASLIB Proceedings*, February 1980, vol. 32 (2), p. 78-81.

TOSELLO-BANCAL, Jean-Emile. "Les réseaux et la téléconsultation des banques de données". *Bulletin de l'ABF*, 1994, n°163, p. 170-172.

VAN SPANJE, Daniel. "Le prêt entre bibliothèques à vocation européenne". *Bulletin de l'ABF*, 1990, n°149, p. 21-26.

WHITE, M. D. "The communications behavior of academic economists in research phases". *The Library quarterly*, October 1975, vol. 45 (4), p. 337-354.

Références propres à la bibliothèque de Paris-Dauphine

Compte rendu du Conseil de la bibliothèque Universitaire du 23 mars 1992.

Convention entre l'Université Paris-Dauphine et la Fondation Banques CIC pour le Livre et partenariat avec l'Union européenne de CIC.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA CULTURE ; UNIVERSITE DE PARIS IX DAUPHINE. *Contrat quadriennal de développement de l'Université Paris IX-Dauphine*. 8 décembre 1992.

Procès verbal du Conseil de la documentation du 10 décembre 1993.

Procès verbal du Conseil de la documentation du 16 mars 1993.

Procès verbal du Conseil de la documentation du 5 janvier 1994.

Procès-verbal du Conseil scientifique du 13 janvier 1994.

Procès-verbal du Conseil scientifique du 31 mars 1994.

UNIVERSITE PARIS DAUPHINE. *Plan quadriennal de la recherche*. 26 novembre 1992.

UNIVERSITE PARIS-DAUPHINE. *La Politique générale de l'Université Paris-Dauphine*. [1994].

UNIVERSITE PARIS-DAUPHINE. *Projet d'établissement, plan quadriennal*. Juillet 1992.

UNIVERSITE PARIS-DAUPHINE. Service statistiques et prospective. *Les chiffres clés de l'Université Paris-Dauphine : 1993/94*.

UNIVERSITE PARIS-DAUPHINE. *Une stratégie pour Dauphine : rapport présenté au Conseil d'administration le 21 janvier 1991 par le Président de l'Université*.

Références sur les universités franciliennes

"Enquête. Universités : le palmarès des étudiants. Un sondage SCP Communication pour Le Monde de l'éducation, le ministère de l'éducation nationale et la Mutuelle nationale des étudiants de France". *Le Monde de l'éducation*, juillet-août 1992, n°195, p. 26-47.

"Jacques Chirac annonce "un plan d'action" pour les Universités parisiennes". *Le Monde*, 21 juin 1994.

"Les Universités de Paris appellent à l'aide". *Paris-Capitale*, 27 juin 1994, p. II-III.
REGION ILE DE FRANCE ; MAIRIE DE PARIS. *Programmation de l'extension de l'Université Paris-Dauphine : Pré-programme*. 28 février 1992.

Références relatives à la numérisation et au droit d'auteur

"Comment ça marche : la reconnaissance optique de caractères". *Science & Vie Micro*, novembre 1993, n°110, p. 206-211.

COMMISSION SUPERIEURE DE CODIFICATION. *Code de la propriété intellectuelle. Partie législative*. Journal officiel, 1992.

CONSEIL DE L'EUROPE. *Directive 92/100/CEE, du 19 novembre 1992, relative au droit de prêt et à certains droits voisins du droit d'auteur dans le domaine de la propriété intellectuelle*. Journal officiel des Communautés Européennes, L 346, 27 novembre 1992.

Groupe de travail "Station de lecture active". *Les postes de lecture assistée par ordinateur de la Bibliothèque de France. Rapport d'activité et recommandations du groupe de travail*. Janvier 1990.

Industries culturelles et nouvelles techniques : rapport de la Commission présidée par Pierre Sirinelli, Professeur à l'Université Paris XI. Paris : La Documentation française, 1994.

"Le numérique, sinon rien". *Science & Vie Micro*, juillet-août 1993, n°107, p. 46-49

"Numérisation : accords entre la BDF, les auteurs, les éditeurs". *Livres-hebdo*, 8 novembre 1991, n°45, p. 52.

Photocopies dans les établissements d'enseignement. Protocole d'accord entre le CFC et le ministère de la Culture. 16 mars 1993.

GLOSSAIRE DES SIGLES ET ACRONYMES

ABI-Inform : Banque de données bibliographiques de gestion et finance qui dépouille plus de 800 revues économiques existe également en ligne sur deux serveurs : DIALOG et DATA-STAR

ADAGP : Société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques

ASCII : American standard character information interchange

BU : Bibliothèque universitaire

BIUSJ : Bibliothèque interuniversitaire scientifique Jussieu

BNF : Bibliothèque nationale de France

BOB : Bureau d'orientation bibliographique

BPO : Business periodicals on disc

BQR : Bonus qualité recherche

BU : Bibliothèque universitaire

CADIST : Centre d'acquisition et de diffusion d'information scientifique et technique

CCN : Catalogue collectif des national des publications en série, appelé également CCNPS

CEREG : Centre de recherche sur la gestion (équipe CNRS)

CEREMADE : Centre de recherches de mathématiques de la décision (équipe CNRS)

CES : Contrat emploi-solidarité

CFC : Centre français d'exploitation du droit de copie

CREFIGE : Centre de recherches européennes en finance et en gestion

DIALOG : Serveur de bases de données

DIANE : Disque pour l'analyse économique, avec un logiciel d'analyse financière qui recense les comptes sociaux des principales entreprises françaises

DOGE : Banque de données bibliographique en gestion des entreprises

DMSP : Dauphine marketing stratégie prospective

EBSLG : European business schools librarians' group = Groupes des bibliothécaires des écoles européennes de gestion

EDIL : Electronic document interchange between libraries

FTP : File transfert protocol

GOPHER : système de guidage par menus

IATOS : Ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers de service

INTERNET : Inter- networks. "*..interconnection de nombreux réseaux adoptant le protocole de communication TCP/IP développé initialement pour les échanges entre scientifiques*"¹

ION : Interlending OSI network

LAMSADE : Laboratoire d'analyse et modélisation de systèmes pour l'aide à la décision (équipe CNRS)

LASER : London and south eastern library region

LEXILASER CASSATION : Banque de données en texte intégral recensant les arrêts de la Cour de Cassation depuis 1984. Recherche possible par les mots du texte

MOBIBOP : logiciel de gestion du prêt

MODALISA : Logiciel pour le traitement statistique des questionnaires

OPAC : On line public access catalog

OSI : Open system interconnection = Interconnexion des systèmes ouverts

PANCATALOGUE : Base de donnée bibliographique pour l'identification et la localisation des ouvrages acquis et conservés dans les BU

PICA : Project integrated catalogue automation

PLAO : poste de lecture assistée par ordinateur

PREDICASTS : Banque de données bibliographiques comportant des résumés, des chiffres et du texte intégral. Elle couvre les activités européennes et internationales (non américaines) concernant les sociétés, les produits, les marchés....

RDI : Recherche documentaire informatisé

RENATER : Réseau national de télécommunications pour la technologie, l'enseignement et la recherche, partie française d'INTERNET

SACD : Société des auteurs et compositeurs dramatiques

SDI : Société de l'image

SEM : Société des éditeurs de musique

SGDL-SCAM : Société des gens de lettres-Société civile des auteurs multimédias

SNE : Syndicat national de l'édition

SPADEM : Société des auteurs des arts visuels

SUNIST : Serveur universitaire national pour l'information scientifique et technique

TCP-IP : Transaction control protocol-Internet protocol

URA : Unité de recherche associée

URFIST : Unité régionale de formation à l'information scientifique et technique

¹Ghislaine Chartron, IST et réseaux électroniques de la recherche : quels enjeux ? , p. 72

WAIS : Wide area information servers, logiciel documentaire gratuit réalisé par une société privée. Il permet de faire des recherches par mots dans les bases de données en texte intégral (catalogues, textes, rapports)

WWW : World wide web, logiciel de navigation hypertexte

LISTE DES ANNEXES

Noms et listes des équipes de recherche

Liste des DEA de l'Université Paris-Dauphine

Analyse des orientations budgétaires pour 1994

Budget de mise en place de la bibliothèque de recherche

Répartitions des dépenses documentaires pour 1994

Organigramme

Liste des CD-Roms sur réseau

Tableaux des hypothèses faisant l'objet du questionnaire

Questionnaire diffusé aux étudiants de troisième cycle filière recherche

Plan de la bibliothèque de recherche

Noms et sigles des équipes de recherche 1993-1994
24 Centres + 2 Ecoles Doctorales

Equipes CNRS

Laboratoire d'analyse et modélisation de systèmes pour l'aide à la décision	LAMSADE	URA CNRS 825
Institut de recherche et d'information socio-économique travail et société	IRIS travail et société	URA CNRS 1236
Centre de recherche sur la gestion	CEREG	URA CNRS 1238
Centre de recherches de mathématiques de la décision	CEREMADE	URA CNRS 749

Autres équipes

Centre de recherche en gestion et sociologie des organisations / Centre de recherche sur les systèmes universitaires	CERSO/CRSU	Jeune équipe
Centre de recherche de théorie économique Jean-Baptiste Say	CRTE JB Say	Jeune équipe
IRI-Centre de géopolitique de l'énergie et des matières premières	IRI-CGEMP	Jeune équipe
Centre d'études et de recherche sur la dynamique des organisations	CERESA-CERDO	Equipe d'accueil
Centre de recherche économique pure et appliquée	CREPA	Equipe d'accueil
Centre de recherches européennes en finance et en gestion	CREFIGE	Equipe d'accueil
Equipe de recherche prévisionnelle pour l'industrie	CERESA-CEPRI	Equipe d'accueil
Centre de recherches et d'études politiques	CREDEP	Equipe d'accueil
Centre de recherche sur les processus de management	CERPEM	Equipe d'accueil
Centre de recherche et d'études sur le financement de l'économie et les déséquilibres	CREFED	Equipe d'accueil
Dauphine marketing stratégie prospective	DMSP	Equipe d'accueil
Groupe de recherche en économie publique	CERESA-GREP	Equipe d'accueil
Institut de Droit économique fiscal et social	IDEFS	Equipe d'accueil
IRI-Groupe de recherche économique et sociale	IRI-GRES	Equipe d'accueil
Laboratoire d'économie et de gestion des organisations de la santé	CERESA-LEGOS	Equipe d'accueil
Laboratoire d'économie et de sociologie des organisations de défense	CERESA-LESOD	Equipe d'accueil
Institut de recherche et d'information socio-économique / Groupe de recherche culture	IRIS/GROC	Equipe d'accueil
Centre d'études et de recherche en informatique appliquée	CERIA	Equipe recommandée
Centre de recherches en langues appliquées et civilisations des affaires	CERLACA	

- Ecole Doctorale de gestion, comptabilité, finance (E. COHEN)
- Ecole Doctorale de mathématiques de la décision (J.P. AUBIN)

(d'après liste CR et Plan quadriennal)

U.F.R. MATHEMATIQUES DE LA DECISION 3° CYCLE

DEA	ANALYSE NON LINEAIRE APPLIQUEE	P.L. LIONS ET A. DAMLANIAN
DEA	MATHEMATIQUES APPLIQUEES A L'INGENIERIE	M.M. CHAVENT ET PRALY
DEA	MATHEMATIQUES APPLIQUEES AUX SCIENCES ECONOMIQUES	M.M. FLORENS ET GOURIEROUX

U.F.R. SCIENCES DES ORGANISATIONS 3° CYCLE
**DIPLOMES D'ETUDES APPROFONDIES - D.E.A.
et leur Responsable**

101	POLITIQUE GENERALE DES ORGANISATIONS	M. COTTA
102	MARKETING ET STRATEGIE	M. THIETART
103	METHODES SCIENTIFIQUES DE GESTION	M. ROY
104	FINANCE	M.. HAMON
106	ECONOMIE ET FINANCE INTERNATIONALES	M. METAIS
111	CONJONCTURE ECONOMIQUE ET PROSPECTIVE	M. BIENAYME
122	DROIT ECONOMIQUE ET SOCIAL	MME BRUNET
123	TECHNOLOGIE, INNOVATION, EMPLOI	MME BLONDEL
124	COMPTABILITE, DECISION, CONTROLE (SYSTEMES COMPTABLES D'INFORMATION).....	M. COLASSE
126	IDENTITE ET ORGANISATION (POLITIQUE, SOCIETE, CULTURE)	M. COLAS
127	MODELISATION ET TRAITEMENT DES DONNEES ET DES CONNAISSANCES	MME PINSON
128	CONCEPTS ET METHODES DU DIAGNOSTIC D'ENTREPRISE	M. SOULIE
129	ECONOMIE INDUSTRIELLE	M. CHEVALIER
130	DYNAMIQUE DES ORGANISATIONS ET MUTATIONS SOCIALES (OUVERT EN 93-94)	M. LIU

**DIPLOMES D'ETUDES SUPERIEURES SPECIALISEES - D.E.S.S.
et leur Responsable**

202	STRATEGIE, PLANIFICATION ET CONTROLE DANS L'ENTREPRISE	M. DANZIGER
203	MARCHES FINANCIERS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX - MARCHES DE MATIERES PREMIERES ET GESTION DE L'ENTREPRISE	M. COHEN - M. SIMON
204	MARKETING	M. PIGANON
205	INGENIERIE DE L'AIDE A LA DECISION	M. TOLLIA
206	DISTRIBUTION : LOGISTIQUE, VENTE, NEGOCIATION	M. BENOUN
210	ECONOMIE ET GESTION DES SERVICES DE SANTE	M. LILLY
212	AFFAIRES INTERNATIONALES	MME BERLIOZ-HOUTIN
220	INFORMATIQUE DE GESTION	M. BERTHET
221	FISCALITE DE L'ENTREPRISE	MME COLETTE & M. DAVID
224	GESTION DES ORGANISMES FINANCIERS ET BANCAIRES	MME PAGNY & M. LAVAUD
225	FINANCE D'ENTREPRISE	M. NUSSENBAUM
226	GESTION DES TELECOMMUNICATIONS, DE LA TELEMATIQUE ET DE LA TELEVISION	M. ROUX
227	ADMINISTRATION FISCALE	M. CASTAGNET
228	CONSULTATION ET FORMATION DANS LES ORGANISATIONS	MME PALMADE
229	AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER DES ORGANISATIONS PUBLIQUES ET PRIVEES	M. CASTA
231	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	M. DE MONTMORILLON
233	INFORMATISATION DES ENTREPRISES	M. SOULIE
234	GESTION DES INSTITUTIONS CULTURELLES	M. LENA
235	GESTION PUBLIQUE : GESTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, GESTION DES ENTREPRISES ET SERVICES PUBLICS	M. TERNY
236	GESTION DE LA TECHNOLOGIE ET DE L'INNOVATION	M. PODX

**DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES DE L'UNIVERSITE
DE PARIS-DAUPHINE - D.E.S.U.P.**

301	GESTION DES ENTREPRISES DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT	MME PAGNY
-----	--	-----------

ANALYSE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 1994

		Produits		Repartition des charges			
Origine des recettes		1 993	1 994	1 993		1 994	
Etat				Documents	Fonctionnement	Documents	Fonctionnement
	subvention documentaire (I)	1 400 000 F	1 650 000 F	910 000 F	490 000 F	1 072 500 F	577 500 F
	moniteurs	150 000 F	150 000 F		150 000 F		150 000 F
	restructuration	300 000 F	300 000 F		300 000 F		300 000 F
	équipement	94 000 F	94 000 F		94 000 F		94 000 F
BO	Compléments (catalogage, PEB, formations,...)	76 000 F	98 000 F		76 000 F		98 000 F
	Informatisation	100 000 F	0 F		100 000 F		0 F
CNL		40 000 F	40 000 F	40 000 F		40 000 F	
	CADIST (hors report de l'année précédente)	950 000 F	1 050 000 F	950 000 F		1 050 000 F	
	IPT (hors report de l'année précédente)	105 000 F	105 000 F		105 000 F		105 000 F
	Droits (I)	700 000 F	700 000 F	455 000 F	245 000 F	455 000 F	245 000 F
	Redevances (I)	300 000 F	300 000 F	195 000 F	105 000 F	195 000 F	105 000 F
	CNASEA	60 000 F	100 000 F		60 000 F		100 000 F
	Produits (I)	400 000 F	200 000 F	260 000 F	140 000 F	130 000 F	70 000 F
	TOTAL	4 675 000 F	4 787 000 F	2 810 000 F	1 865 000 F	2 942 500 F	1 844 500 F

° Reports inscrits au budget 1993 : CADIST : 480.317 FF ; IPT : 74.549 FF ; BU : 56.500 FF.

Les reports pour le budget 1994 ne sont pas encore connus (ils sont estimés à 1.800.000 francs).

° Les subventions complémentaires en cours d'année ne sont pas incluses dans les prévisions budgétaires.

Les reports et les subventions complémentaires seront pris en compte dans une décision modificative.

REPARTITION DES DEPENSES DOCUMENTAIRES en 1994

	BU (1994)	CADIST (1994)		
DROIT	269 321 F	0 F		
ECONOMIE	492 801 F	0 F		
ECONOMIE CADIST	0 F	745 500 F		
GENERALITES	85 954 F	0 F		
GESTION	223 479 F	0 F		
GESTION CADIST	0 F	304 500 F		
INFORMATIQUE	135 068 F	0 F		
MATHS	220 207 F	0 F		
SC HUMAINES	240 670 F	0 F		
TOTAL	1 667 500 F	1 050 000 F		
DROIT	16%	0%		
ECONOMIE	30%	0%		
ECONOMIE CADIST		71%		
GENERALITES	5%	0%		
GESTION	13%	0%		
GESTION CADIST		29%		
INFORMATIQUE	8%	0%		
MATHS	13%	0%	0	
SC HUMAINES	14%	0%		
TOTAL	100%	100%		
	Budget primitif BU	Budget primitif CADIST	Reports constatés	TOTAL
DROIT	269 321 F	0 F	53 227 F	322 548 F
ECONOMIE	492 801 F	0 F	575 220 F	1 068 020 F
ECONOMIE CADIST	0 F	745 500 F	346 026 F	1 091 526 F
GENERALITES	85 954 F	0 F	21 691 F	107 645 F
GESTION	223 479 F	0 F	184 891 F	408 370 F
GESTION CADIST	0 F	304 500 F	372 970 F	677 470 F
INFO	135 068 F	0 F	53 162 F	188 230 F
MATHS	220 207 F	0 F	120 433 F	340 640 F
SC HUMAINES	240 670 F	0 F	64 776 F	305 446 F
TOTAL	1 667 500 F	1 050 000 F	1 792 395 F	4 509 895 F

BUDGET DE MISE EN PLACE DE LA BIBLIOTHEQUE DE RECHERCHE

(Situation au 08 octobre 1994)

Différentes subventions ont été demandées par l'Université pour effectuer la mise en place et l'équipement de la Bibliothèque de recherche.

A 15 jours de l'ouverture, les subventions sont les suivantes :

- BQR

Le conseil scientifique a débloqué une subvention de

- 100 000 F pour des acquisitions spécifiques
- 142 000 F pour l'équipement en matériel
- 49 500 F pour travaux.

- Subvention ministérielle de 300 000 F allouée à la Bibliothèque pour l'équipement de la Bibliothèque de recherche. La subvention dite de premier équipement d'un montant de 300 000 F n'a pas été attribuée alors qu'elle a été versée pour les autres locaux de la nouvelle aile de l'Université.

- Subvention de la Région Ile de France

La Région assure l'équipement mobilier de la nouvelle aile -dont la Bibliothèque de recherche -à hauteur de 3 millions de Francs

- La ville de Paris n'a pas donné suite à la demande de l'Université

- Mécénat du CIC

L'action de mécénat dont le groupe CIC va faire bénéficier la Bibliothèque de Dauphine va permettre d'assurer pour la Bibliothèque de recherche :

- l'acquisition de Business Periodicals On Disc (500 périodiques sur CDrom)
- le recrutement de moniteurs - doctorants
 - 3 entre octobre et décembre 94
 - 2 pour l'année 95

montant total 300 000 F

MOBILIER**MONTANT ESTIME****BUDGET**

Rayonnages	299 000 F 197 000 F	subvention de la Région subvention ministérielle (BU)
Banque d'accueil	24 800 F	" "
Tables pour 90 places et 8 postes de travail informatique	137 400 F	subvention de la Région
100 chaises	120 000 F	" "
Mobilier pour deux bureaux	34 000 F	" "
8 chauffeuses + petite table	24 200 F	subvention de 1er équi- pement (Université)
Claustra	10 000 F	à acheter

MATERIEL

5 micro-ordinateurs	49 000 F	subvention de 1er équipement (Université)
5 micro-ordinateurs	46 000 F	à acheter
1 imprimante laser	12 200 F	subvention ministérielle (BU)
1 Fax	11 500 F	subvention ministérielle (BU)
1 imprimante jet d'encre	3 500 F	subvention ministérielle (BU)
Lecteur-reproducteur de microfiches	30 000 F	subvention de la Région
Meuble à microfiches	7 000 F	BQR
Matériel d'équipement	7 000 F	subvention ministérielle (BU)
Matériel d'enregistrement du prêt (lecteur de codes barre)	6 300 F	BQR

CONTROLE ANTI VOL

240 000 F

subvention de la Région

Comprenant :

3 Portiques 3M simple corridor

1 Sensibilisateur

1 Désensibilisateur

SYSTEME DE CONTROLE D'ACCES

125 500 F

BQR

micro-ordinateur

10 500 F

subvention ministérielle
(BU)

caméras

3 558 F

subvention ministérielle
(BU)

EQUIPEMENT DES DOCUMENTS

Reliure ou boîtes

50 000 F

budget de la BU

Equipement anti-vol 20000 documents

17 000 F

budget de la BU

ACQUISITIONS SPECIFIQUES

100 000 F

BQR

TRAVAUX D'AMENAGEMENT

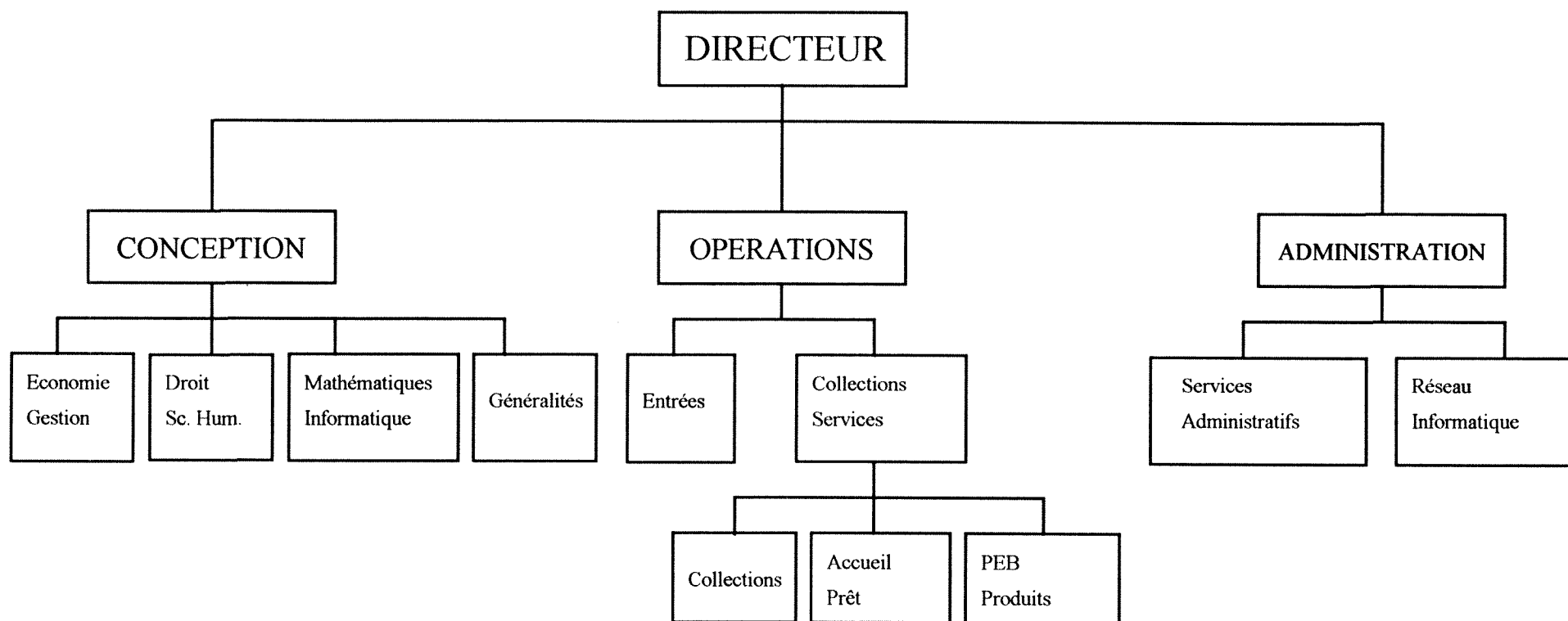
49 500 F

BQR

cablage et connexion au réseau
de la bibliothèque

13 000 F

Subvention



Bibliothèque Paris-Dauphine
CDRoms sur Réseau
à la date du
vendredi 7 octobre 1994

Titre	Disque	Contenu	Date réception	Logiciel
ABI/G 87-92	V	Jan 1987-Dec 1991 Vol A	25/04/1994	Pro Quest
ABI/G 92 -->	T	ABG_94_8 Jan 1992-Juil 1	23/09/1994	Pro Quest
CD-THESES	I	J01 THESES 93001		Propre
COMPUTER SELECT	R	September 1994	07/10/1994	Propre
DAFSAPRO	P		23/09/1994	Propre
DIANE A	S	60. A Septembre 1994	07/10/1994	Propre
DIANE B	X	60. b Septembre 1994	07/10/1994	Propre
DISSERTATION ABSTRACTS	U	Jan 1993-Jun 1994	27/07/1994	Pro Quest
ECONLIT	J	1969-Juin 1994	06/09/1994	Silver Platter
ELECTRE	G		23/09/1994	Propre
HELECON	K	Version n°7	10/06/1993	Propre
KOMPASS FRANCE	Q	Mai 1994 Edition n° 9	07/06/1994	Propre
LEXILASER CASSATION	M	Janv 1985-Déc 1993	27/07/1994	Propre
LEXILASER LOIS ET REGLEMENTS	N	JO 1980-1993 - BO 1993	27/07/1994	Propre
MYRIADE	O	1993/2	19/01/1994	Propre
PREDICASTS	Y	1993-August 1994	28/09/1994	Silver Platter

concepts	variables	indices	questions
plus on fréquente la bibliothèque, plus on en connaît les services	dans la bibliothèque centrale		
	<i>fréquentation de la bibliothèque</i>		
	fréquence	(>3 ; 2,3 ; moins) / semaine	12
	usage des services	accès libre, PEB, prêt à domicile	13
	recours au bureau d'informations	type de renseignements demandés	24 ; 25
	libre accès	les carences, les raisons, les solutions	17 ; 18 19 ; 20
un service efficace pour la bibliothèque de recherche	dans la bibliothèque de recherche		
	<i>efficacité des services</i>		
	identification des services les plus appropriés	consultation en libre accès, prêt à domicile,...	15
	prestation du service de prêt	fourniture du document absence exclusion du prêt	21 22 23

HYPOTHESE 1

La bibliothèque de recherche doit offrir des services adaptés aux étudiants

concepts	variables	indices	questions
apprentissage des outils			
	<i>maîtrise des outils généraux</i>		
	lesquels ?	Minitel, catalogue des périodiques, CD-Roms,.....	26 ; 28
	mode d'exploitation	imprimer, télécharger sur disquettes, à la main recours à l'aide des moniteurs	29 27
	<i>maîtrise des outils spécifiques</i>		
	nécessité d'une formation	à la recherche bibliographique à la recherche informatisée	32 33
	connaissance d'outils précis	les working papers les bases de données	34 ; 35 36 ; 37
autonomie	<i>attentes vis à vis de l'environnement</i>	sentiment d'autonomie volonté d'autonomie	30 31

HYPOTHESE 2

L'autonomie du chercheur passe par l'apprentissage des outils

concepts	variables	indices	questions
exploitation d'un outil novateur			
	<i>faciliter son utilisation</i>		
	connaissance du produit		38
	connaissance des services	documents électroniques, accès aux catalogues, banques de données, messagerie	40 43
	motivations	choix CD-Roms, INTERNET ?	39
	<i>attentes vis à vis de la bibliothèque de recherche</i>		
	rôle à jouer	TP, formations,...	41
	obstacles rencontrés	ignorance ou méconnaissance du produit, les CD-Roms suffisent, prix	42

HYPOTHESE 3

C'est à la bibliothèque de recherche qu'il appartient de promouvoir INTERNET

Questionnaire concernant la bibliothèque de recherche de Paris-Dauphine et les attentes des étudiants de la filière recherche

Une bibliothèque de recherche va ouvrir à l'automne 1994 dans la nouvelle aile de l'Université de Paris-Dauphine. Elle sera ouverte aux enseignants chercheurs, aux thésards ainsi qu'aux étudiants de DEA. Sa vocation sera de mettre en valeur une documentation de niveau recherche à caractère pluridisciplinaire : Economie et Gestion autour du fonds CADIST, Mathématiques, Informatique, Droit et Sciences humaines. Les ouvrages et les périodiques seront choisis en fonction de l'aide qu'ils pourront apporter à son public spécifique.

Première partie : votre situation personnelle

1 - Sexe :

- | | |
|-----------|--------------------------|
| -Masculin | ☐ |
| -Féminin | ☐ |

2 - Année de naissance : 1 9 . .

3 - Diplôme universitaire le plus élevé :

- | | |
|-----------|--------------------------|
| -Maîtrise | ☐ |
| -DEA | ☐ |
| -Thèse | ☐ |
| -Autre | ☐ |

Précisez :

4 - Statut actuel :

- | | |
|---------------------------|--------------------------|
| -Etudiant | ☐ |
| -Allocataire de recherche | ☐ |
| -Assistant | ☐ |
| -Autre | ☐ |

Précisez :

5 - Votre diplôme le plus élevé a-t-il été obtenu à Paris-Dauphine ?

-oui ☐
-non ☐

6 - Etes vous titulaire d'un diplôme étranger ?

-oui ☐
-non ☐

7 - Quel diplôme préparez-vous actuellement à Paris Dauphine ?

8 - Etes vous inscrit dans une autre université que Paris-Dauphine ?

-oui ☐
-non ☐

9 - Quel diplôme préparez-vous ?

10 - Votre statut en tant qu'étudiant :

-Etudiant ☐
-etudiant salarié ☐
-étudiant boursier ☐
-allocataire de recherche ☐

11 - Possédez-vous un micro ?

-oui ☐
-non ☐

Si oui précisez le type de matériel

**Deuxième partie : questions concernant les documents et les services que vous souhaitez
trouver dans la bibliothèque de recherche**

12 - Actuellement vous fréquentez la bibliothèque :

- Plus de trois fois par semaine ☐
- Deux ou trois fois par semaine ☐
- Une fois par semaine ☐
- Moins d'une fois par semaine ☐
- Très rarement ☐

13 - Veuillez répondre aux questions suivantes en encerclant le chiffre approprié :

- 1 = très souvent
- 2 = souvent
- 3 = régulièrement
- 4 = rarement
- 5 = jamais

a) Actuellement utilisez-vous le service de consultation en accès libre ?

1 2 3 4 5

b) Actuellement utilisez-vous le service de prêt à domicile ?

1 2 3 4 5

c) Actuellement utilisez vous le service du prêt entre bibliothèques ?

1 2 3 4 5

d) Actuellement utilisez-vous le service de la photocopie ?

1 2 3 4 5

e) Actuellement utilisez-vous le service de la salle de recherche informatisée ?

1 2 3 4 5

f) Actuellement utilisez-vous le service du bureau d'informations ?

1 2 3 4 5

14 - Souhaiteriez vous bénéficier des mêmes services dans la bibliothèque de recherche ?

- oui ☐
- non ☐

Si non, précisez celui ou ceux qui vous semblent ne pas avoir leur place en BR

15 - Quel sont selon vous le ou les service(s) dont vous aurez le plus besoin en bibliothèque de recherche ?

- La consultation en libre accès ☐
- Le prêt à domicile ☐
- Le prêt entre bibliothèques ☐
- La photocopieuse ☐
- L'accès aux CD-Roms ☐
- Le bureau d'information ☐
- Autres ☐

Précisez :

16 - Dans la bibliothèque de recherche, souhaiteriez-vous :

- Etre davantage aidé dans l'utilisation des services ☐
- Etre plus autonome dans vos recherches ☐

17 - Vous est-il déjà arrivé de ne pas trouver le document que vous cherchiez ?

- oui ☐
- non ☐

18 - Vous ne l'avez pas trouvé :

- Dans le catalogue ☐
- Sur les rayonnages ☐

19 - En connaissez-vous la raison ?

- Déjà emprunté ☐
- Manquant ☐
- La bibliothèque ne l'avait pas acheté ☐
- Vous ne savez pas ☐

20 - Qu'avez- vous fait ?

- Vous avez suggéré l'achat du document ☐
- Vous êtes allé dans une autre bibliothèque ☐

- Vous avez eu recours au prêt entre bibliothèques ☐
-Autres ☐

Précisez :

21 - Cela vous choquerait-il que la bibliothèque de recherche ne puisse pas vous fournir un document ?

- oui ☐
-non ☐

22 - Dans ce cas la bibliothèque de recherche doit-elle :

- Acquérir le document ☐
-Vous le procurer par le prêt entre bibliothèques ☐
-Vous indiquer où vous pouvez le consulter ☐

23 - Accepteriez vous que certains ouvrages de la bibliothèque de recherche soient exclus du prêt ?

- oui ☐
-non ☐

Si oui lesquels :

24 - Actuellement quel type de renseignements êtes vous surtout amené à demander au bureau d'information ?

- Renseignements bibliographiques ☐
-Renseignements concernant l'utilisation des catalogues ☐
-Renseignements concernant le classement des livres en libre accès ☐
-Renseignement d'ordre pratique : (horaires, toilettes,...) ☐
-Autres ☐

Précisez :

25 - Quels renseignements souhaitez-vous que le bureau d'information de la bibliothèque de recherche puisse vous donner ?

Troisième partie : questions concernant la bibliographie et les techniques documentaires

26 - Veuillez répondre aux questions suivantes en encerclant le chiffre approprié :

- 1 = très facile
- 2 = facile
- 3 = relativement facile
- 4 = difficile

a) L'utilisation du catalogue des ouvrages sur Minitel vous semble-t-elle :

1 2 3 4

b)-L'utilisation du catalogue des périodiques vous semble-t-elle :

1 2 3 4

c)-Les recherches sur Minitel par mots clés vous semblent-elles :

1 2 3 4

d)- L'accès libre aux ouvrages vous semble-t-il :

1 2 3 4

e)-L'utilisation des CD-Roms vous semble-t-elle :

1 2 3 4

27 - Actuellement dans la salle de documentation informatisée avez-vous recours à l'aide des moniteurs :

- | | |
|---------------|--------------------------|
| -Très souvent | ☐ |
| -Souvent | ☐ |
| -Parfois | ☐ |
| -Rarement | ☐ |
| -Jamais | ☐ |

28 - Quels sont les CD-Roms que vous utilisez le plus régulièrement

- | | | | |
|------------|--------------------------|------------------------|--------------------------|
| ABI-INFORM | ☐ | JOURNAL OFFICIEL | ☐ |
| PREDICASTS | ☐ | LEXILASER | ☐ |
| CD-THESES | ☐ | COMPUTER SELECT | ☐ |
| DIANE | ☐ | DISSERTATION ABSTRACTS | ☐ |

MYRIADE

☐

Autres :

29 - Les données recueillies sont :

-imprimées ☐

-déchargées sur disquettes ☐

30 - Actuellement vous sentez-vous autonome dans la bibliothèque ?

-oui ☐

-non ☐

31 - Souhaiteriez-vous être plus autonome dans la bibliothèque de recherche ?

-oui ☐

-non ☐

Si oui, comment :

32 - Avez-vous suivi une formation :

-A la recherche bibliographique ☐

-A la recherche informatisée ☐

- Autres ☐

Si autres, laquelle :

33 - La bibliothèque de recherche doit-elle mettre en place des formations pour vous aider à mieux exploiter ses ressources documentaires ?

-oui ☐

-non ☐

-aucune idée ☐

Si oui lesquelles :

34 - Avez-vous déjà consulté les :

-Working papers ☐

-Cahiers de recherche ☐

-Documents de travail ☐

Sur quel support :

35 - Pensez-vous que la bibliothèque de recherche doive valoriser son fonds de Working papers ?

- oui ☐
- non ☐
- aucune idée ☐

36 - Souhaitez-vous que dans la bibliothèque de recherche, ces documents soient :

- Regroupés sur un catalogue particulier ☐
 - Mis en accès libre ☐
 - Autre suggestion ☐
-
-

37 - Estimez-vous que pour la recherche, l'interrogation des bases de données est

- essentielle ☐
- importante ☐
- utile ☐
- de peu d'utilité ☐
- ne sais pas ☐

Quatrième partie : questions concernant l'utilisation du réseau Internet

38 - La bibliothèque de recherche va développer les accès à Internet, connaissez-vous Internet

- oui ☐
- non ☐

39 - Si vous en aviez la possibilité choisiriez vous d'interroger une base de données :

- sur CD-Rom ☐
- sur Le réseau Internet ☐

40 - Avez-vous entendu parler de documents électroniques ?

- oui ☐
- non ☐

41 - Selon vous la bibliothèque de recherche doit elle encourager les chercheurs à se servir d'Internet en

- Assurant une formation spécifique à la carte ☐
- Divulgant l'information concernant le réseau ☐
- Organisant des TP ☐

42 - Vous n'avez jamais utilisé Internet ou vous ne pensez pas utiliser Internet pour vos recherches car :

- Vous n'y avez jamais pensé ☐
- Les CD-Roms suffisent ☐
- C'est trop cher ☐

43 - Parmi les possibilités offertes par Internet quelles sont celles qui vous semblent les plus importantes pour votre activité de recherche ?

- L'accès aux catalogues et banques de données ☐
- La messagerie électronique ☐
- La conférence électronique ☐

Pourquoi :

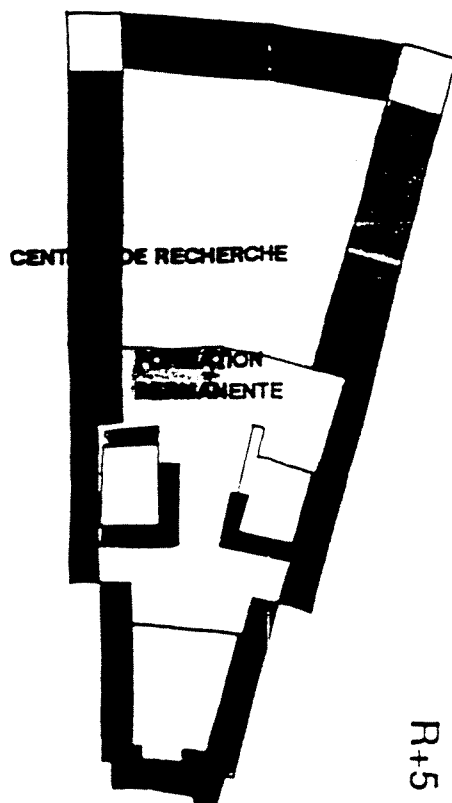
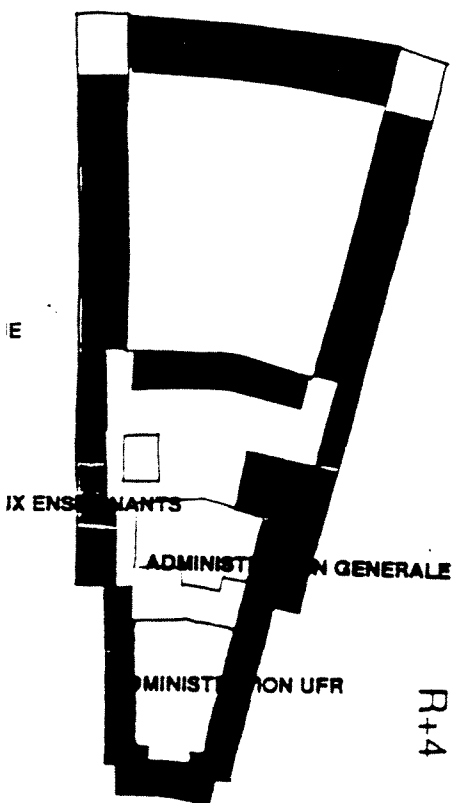
44 - Vous pouvez formuler ici toute remarque personnelle concernant les documents ou les services qui vous semblent indispensables à la bibliothèque de recherche :

Merci beaucoup pour votre collaboration

CENTRES DE RECHERCHE

INSTITUTS
CAFETERIA
CENTRES DE RECHERCHE

BIBLIOTHEQUE DE RECHERCHE



LEGENDE

-  LOCAUX D'ENSEIGNEMENT
-  RECHERCHE ET BUREAUX ENSEIGNANTS
-  ADMINISTRATION
-  LOCAUX ETUDIANTS ET SERVICES COMMUNS
-  BIBLIOTHEQUE
-  FORMATION PERMANENTE
-  RESTAURATION
-  AUTRES LOCAUX

Nota : Pour faciliter la compréhension du schéma nous n'avons pas distingué les services administratifs de l'enseignement et de la recherche des grandes fonctions auxquelles ils se rattachent.